



# Douzième Session du Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE) de l'Afrique de l'Ouest

**12 –13 novembre 2009  
Ouagadougou, Burkina Faso**

## **Rapport 2009 sur les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Ouest**

### ***Partie thématique***

## **LA SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST : PROMOUVOIR LE PARTENARIAT SOUS REGIONAL POUR L'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE**

## TABLE DES MATIERES

|  |    |
|--|----|
| Table des matières .....   | i  |
| Liste des tableaux .....   | ii |
| Liste des graphiques et figures .....  | ii |
| Liste des encadrés .....   | ii |
| Sigles et abréviations .....   | ii |
| I. INTRODUCTION .....  | 1  |
| 1.1 Contexte et justification .....  | 1  |
| 1.2 Problématique de la sécurité alimentaire .....   | 2  |
| 1.3 Objectif de l'étude et structure de l'analyse .....  | 2  |
| 1.4 Concepts et terminologie .....   | 3  |
| 1.4.1 L'autosuffisance alimentaire .....   | 3  |
| 1.4.2 La sécurité alimentaire .....  | 3  |
| 1.4.3 La souveraineté alimentaire .....  | 4  |
| 1.4.4 Autres concepts utilisés .....   | 4  |
| II. SITUATION DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS<br>AGRICILES EN AFRIQUE DE L'OUEST .....              | 5  |
| 2.1 Place du secteur agricole dans l'économie de l'Afrique de l'Ouest .....  | 5  |
| 2.2 Le potentiel sous-régional de production agropastorale .....   | 6  |
| 2.3 Bref aperçu des besoins alimentaires de la sous-région .....   | 8  |
| 2.4 Dynamique de l'offre alimentaire et tendance générale .....  | 9  |
| 2.4.1 Les productions végétales .....  | 9  |
| 2.4.2 Les productions animales .....   | 11 |
| 2.4.3 Développement récents .....  | 12 |
| 2.4.4 Les tendances .....  | 13 |
| III. LES DETERMINANTS DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST : CAUSES<br>DES INSSUFISANCES CONSTATEES .....       | 13 |
| 3.1 Les insuffisances des politiques agricoles .....   | 14 |
| 3.2 La faiblesse des investissements dans l'économie agricole et alimentaire .....   | 16 |
| 3.3 Le genre dans les politiques et programmes agricoles .....   | 16 |
| 3.4 Les politiques foncières .....   | 17 |
| 3.5 La démographie et la demande alimentaire .....   | 18 |
| 3.6 Le commerce intra régional .....   | 18 |
| 3.7 La transformation des produits alimentaires .....  | 19 |
| IV. PROMOTION DU PARTENARIAT SOUS-REGIONAL POUR L'INTENSIFICATION DE LA<br>PRODUCTION VIVRIERE .....                         | 20 |
| 4.1 Principe de mise en place d'un partenariat sous-régional .....   | 21 |
| 4.2 Quelques domaines d'application du partenariat sous-régional pour la sécurité alimentaire<br>en Afrique de l'Ouest ..... | 22 |
| 4.3 Le Co-entreprenariat agricole, une forme de Partenariat Public-Privé .....   | 23 |
| 4.3.1 Processus de mise en œuvre du Co-entreprenariat agricole .....   | 24 |
| 4.3.1.1 Dispositions initiales .....   | 24 |
| 4.3.1.2 L'Organe de Gestion du Co-entreprenariat agricole .....  | 24 |
| 4.3.1.3 Origines envisageables des financements .....  | 25 |
| 4.3.2 Aide à la décision pour le lancement d'une Co-entreprise agricole .....  | 25 |
| 4.3.3 Avantages et inconvénients du Co-entreprenariat agricole .....   | 26 |
| 4.3.3.1 Avantages .....  | 26 |
| 4.3.3.2 Quelques inconvénients et menaces .....  | 27 |
| V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....   | 28 |
| REFERENCES .....   | 30 |
| ANNEXES .....  | 33 |
| Annexe 1- Exemple de formation du capital d'une d'une co-entreprise agricole .....   | 34 |
| Annexe 2 - Afrique de l'Ouest .....  | 35 |
| Annexe 3 - Localisation des principaux bassins de production des cultures vivrières .....                                    | 36 |
| Annexe 4 - Localisation des principaux bassins de production des cultures de rente .....                                     | 37 |
| Annexe 5 - Les grands systèmes de production en Afrique de l'Ouest .....   | 38 |

## Liste des tableaux

|   |    |
|---|----|
| Tableau N°1 : Etat des disponibilités des terres en Afrique de l'Ouest                  | 6  |
| Tableau N°2 : Potentialités d'irrigation de la région CEDEAO en milliers d'ha           | 7  |
| Tableau N°3 : l'approvisionnement alimentaire de la région en 2005                      | 7  |
| Tableau N°4 : Evolution des rendements des principales productions                      | 11 |
| Tableau N°5 : Evolution des productions animales et de viande                           | 11 |
| Tableau N°6 : Disponibilité alimentaire en 2030 de la zone CEDEAO                       | 13 |
| Tableau N° 7 : Situation de la campagne rizicole de saison sèche chaude 2008 au Sénégal | 15 |
| Tableau N°8 : Règles de formation de la co-entreprise et du capital globalisé           | 21 |
| Tableau N°9 : Exemple de capital globalisé d'une co-entreprise                          | 26 |

## Liste des graphiques figures

|   |    |
|---|----|
| Graphique 1 : Part des différents secteurs économiques dans le produit intérieur brut sous-régional en 2008 | 5  |
| Graphique 2 : Evolution des superficies exploitées  | 10 |
| Graphique 3 : Evolution de la population ouest africaine  | 28 |
| Figure 1 : Disponibilités céréalières 2007/2008   | 9  |

## Liste des encadrés

|  |    |
|--|----|
| Encadré N°1 : Productions céréalières prévisionnelles révisées des pays de l'Afrique de l'Ouest, de la campagne agricole 2007-2008 | 10 |
| Encadré N° 2 : Bilan de la campagne agricole de saison sèche 2007-2008 au Burkina Faso   | 15 |
| Encadré N°3 : Les dangers de la ruée sur les meilleures terres d'Afrique   | 27 |

## Sigles et abréviations

CAADP = Comprehensive Africa Agriculture Development Programme November 2002  
CEA/BSR-AO = Commission Economique pour l'Afrique/Bureau Sous Régional pour l'Afrique de l'Ouest  
CEDEAO = Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
CEPA = Center for Policy Analysis  
CILSS= Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel  
CSAO = Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest  
ECOWAP = Politique Agricole de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest  
FAOSTAT = Food and Agricultural Organization Statistics  
IRAM = Institution de Recherche et d'Application des Méthodes de développement  
Kg/hab = Kilogramme par habitant  
PDDAA = Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine  
PIB = Produit Intérieur Brut  
PMA = Pays les Moins Avancés  
OCDE = Organisation de Coopération pour le Développement Economique  
SAO = Sahel et Afrique de l'Ouest  
SCRR = Stratégie de Création et de Rétention de la Recherche

## Résumé

Le présent rapport fait une analyse de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, et constitue la partie thématique du Rapport Economique 2009 du Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest. Il tombe à point nommé par rapport à la crise alimentaire qui a sévit en 2008, qui a été consécutive à la forte hausse des cours des denrées alimentaires sous l'effet conjugué de la hausse globale de la consommation, de l'évolution des modes de consommation et de la baisse des stocks mondiaux, et exacerbée par les changements climatiques, la flambée des prix des produits pétroliers et la crise financière mondiale.

Face à cette crise qui a engendré des perturbations économiques et sociales en Afrique de l'Ouest et sur le continent tout entier, les gouvernements ont recouru à diverses mesures relatives pour la plupart aux allègements fiscaux (abandon de droit de douane et réduction de la taxe sur la valeur ajoutée) et à l'utilisation des stocks de réserves (pour ceux qui en avaient) pour limiter l'impact de la hausse des prix sur le panier de la ménagère. Mais elles s'avèrent insoutenables à long terme. La solution jugée durable par les analystes passe par l'utilisation au mieux des ressources sous-régionales pour intensifier la production domestique afin de réduire les effets nocifs d'une trop forte dépendance aux importations et aux aléas qui s'y rattachent. Tout en donnant une photographie de la situation générale des potentialités, des productions et des importations de l'Afrique de l'Ouest, l'étude s'est surtout focalisée d'une part sur les causes profondes des insuffisances qui continuent de pérenniser l'insécurité alimentaire dans la sous région, d'autre part sur les voies et moyens d'intensifier la production pour y remédier.

Il est ainsi constaté que les taux de croissance enregistrés au niveau des principales filières alimentaires demeurent faibles dans leur grande majorité et généralement en deçà des attentes pour satisfaire la demande croissante. Ceci résulte logiquement des choix de politiques agricoles menées depuis les années des indépendances et qui souvent, notamment dans le cas des ajustements structurels, émanent d'une insuffisance d'évaluation des politiques des Etats. Cependant, suite à des politiques volontaristes de ces dernières années, la production céréalière de la CEDEAO affiche à un taux de progression de plus en plus appréciable. Toutefois en dépit de ces résultats encourageants au niveau sous-régional, et malgré l'importance accordée à la sécurité alimentaire dans la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP), l'Afrique de l'Ouest demeure un importateur net de céréales (cf. tableau n°3).

Sur un tout autre plan, l'analyse des déterminants de l'insécurité alimentaire a permis de mettre en relief des causes aussi multiples que multiformes. Concernant les causes relatives à la variation erratique des productions agricoles, il est établi que celles-ci sont d'ordre naturel (aléas climatiques et dégradations des sols) ; socio-économique (suppression des subventions aux intrants et équipements agricoles, libéralisation brutale des circuits de commercialisation et paralysie des services de vulgarisation et de crédit) et politique (conflits dans certains pays, faible niveau d'investissement et d'innovations technologiques). Pour les importations, il est à noter la faiblesse des politiques de gestion des importations commerciales, qui devraient servir de gage de stabilité et d'accessibilité.

Les orientations stratégiques identifiées dans l'analyse viseront sur le court et le moyen termes à renforcer la disponibilité et la stabilité de l'offre concernant les produits alimentaires essentiels ; et sur le long terme, l'atteinte et le maintien d'un niveau raisonnable d'autosuffisance alimentaire, dans le respect d'une bonne gestion des ressources naturelles.

Parmi les pistes de solutions à explorer pour assurer la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest par l'accroissement de la production, l'étude propose le co-entreprenariat agricole (CF § 4.3), une stratégie qui a le potentiel de contribuer à l'amélioration de la disponibilité des denrées alimentaires de base d'une part, et d'autre part à l'accroissement de la compétitivité des filières agro-alimentaires ; son avantage spécifique est l'offre d'opportunités d'investissements permettant de surmonter les écueils liés au financement et au manque de technologie dont souffrent les pays de la sous-région. A cet effet, cinq (5) programmes prioritaires ont été identifiés comme domaines d'application et de mise en œuvre.

# I. INTRODUCTION

## 1.1 Contexte et justification

1. La montée des cours des produits agricoles qui a culminé en 2008 en une crise alimentaire mondiale ayant de graves répercussions en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier, a remis à nu le problème de sécurité alimentaire dans la sous-région. Cette situation préoccupante à plus d'un titre a relancé le débat sur la sécurité alimentaire tant au niveau des instances sous régionales et des Etats qu'au niveau de la société civile, qui a entrepris un peu partout de larges mouvements de protestation contre la vie chère. En réaction aux remous sociaux, les gouvernements ont recouru à diverses mesures relatives pour la plupart aux allègements fiscaux (abandon de droit de douane et réduction de la taxe sur la valeur ajoutée) et à l'utilisation des stocks de réserves (pour ceux qui en avaient) pour limiter l'impact de la hausse des prix sur le panier de la ménagère. Mais elles s'avèrent insoutenables à long terme.

2. Nombreux écrits analysant cette crise montrent que, si elle est peut-être conjoncturelle dans certaines régions du monde, elle serait plutôt structurelle en Afrique y compris dans la sous-région. Le Secrétaire Général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, affirmait en mai 2008 dans le quotidien International Herald Tribune que cette crise peut être réglée car disait-il, "Nous en avons les moyens. Nous savons ce que nous devons faire. De plus, nous devons y voir non seulement un problème à résoudre mais aussi une occasion à saisir" (Xinhua, 03 mai 2008.). Cette occasion à saisir pour la sous-région ouest africaine consiste probablement à remettre en question ses politiques agricoles, à les rendre plus opérationnelles et à allouer plus de moyens à l'agriculture vivrière, afin d'être en mesure d'assurer une sécurité alimentaire définitive aux populations et de manière durable.

3. De toute évidence, si la crise alimentaire a frappé la sous-région ouest africaine- et ce n'était pas la première- c'est parce qu'elle n'a pas pu assurer sa sécurité alimentaire sur la base d'une autosuffisance optimale, du fait d'une trop forte dépendance aux importations (céréales, produits laitiers, etc). Est-ce parce que les multiples programmes élaborés aux niveaux continental, sous-régional ou national au profit de l'agriculture ne sont pas effectivement mis en œuvre, est-ce parce qu'ils n'ont pas donné assez de place à l'alimentaire, ou parce qu'à l'exécution ils n'ont pas donné les résultats escomptés? Quoi qu'il en soit, il demeure que l'Afrique en général et la sous-région en particulier sont entrain de subir lourdement les dysfonctionnements du marché global des produits alimentaires, exacerbés par une combinaison d'autres facteurs dont les cours des produits pétroliers qui restent élevés et fluctuants, e la crise financière du dernier semestre 2008 qui a entraîné une crise économique généralisée.

4. La sécurité alimentaire est donc loin d'être assurée en Afrique de l'Ouest; et tant que la sous-région ne sera pas en mesure de produire suffisamment de nourriture pour ses populations, elle restera tributaire des importations des produits alimentaires et des aléas qui s'y rattachent. L'Afrique de l'Ouest dispose pourtant des ressources naturelles abondantes en terres, en eaux et en main d'œuvre pour développer son agriculture vivrière et assurer un degré d'autosuffisance satisfaisant en produits vivriers, étape initiale pour atteindre une sécurité alimentaire durable. Quels sont donc les maillons manquants dans les mesures prises depuis des décennies, et comment faire de la régionalisation un facteur de renforcement du

potentiel agricole ouest africain? C'est à ce double questionnement que l'analyse faite dans le présent rapport tentera d'apporter quelques réponses.

## **1.2 Problématique de la sécurité alimentaire**

5. Selon le Cadre de Politique Agricole ECOWAP de la CEDEAO, l'Afrique de l'Ouest est une des régions les plus frappées par l'insécurité alimentaire (CEDEAO, 2004). Touchant de façon chronique près de 48 millions de personnes en 2008, soit près de 17% de la population, l'insécurité alimentaire peut en cas de crise conjoncturelle de grande ampleur frapper une part encore plus importante de la population sous-régionale. Chocs climatiques, crises politiques, conflits et déplacements de populations sont les principaux facteurs aggravant l'insécurité alimentaire conjoncturelle. De plus, l'écoulement des produits agricoles dans certaines zones de la sous-région se trouve entravé par divers autres facteurs qui grèvent les prix, dont : la faiblesse et/ou la qualité des infrastructures routières, le manque d'infrastructures appropriées de stockage, l'inorganisation des producteurs et des acteurs de la commercialisation, les difficultés d'accès à l'information sur les marchés et au crédit, etc.

6. Bon an, mal an, la satisfaction des besoins alimentaires repose en majeure partie sur les productions domestiques et les importations en provenance de la sous région, mais est aussi tributaire de l'extérieur pour une part significative. En effet, les produits alimentaires importés représentent environ 19% de l'ensemble des importations de la zone CEDEAO et l'aide alimentaire représente environ 6% des importations totales de céréales de la sous-région (CEDEAO, 2004), bien que cette dernière soit fortement en régression depuis une dizaine d'années. En somme, la sous-région connaît une situation alimentaire globalement difficile et fortement dépendante des importations extra africaines pour des produits constituant la base de l'alimentation. A terme, si des mesures vigoureuses d'intensification de la production domestique ne sont pas prises et du fait d'une évolution tendancielle divergente entre les disponibilités et les besoins, le déficit alimentaire considéré comme conjoncturel à tort ou à raison actuellement se cristallisera de plus en plus et deviendra insoutenable politiquement et économiquement.

7. La crise alimentaire évoquée plus haut a montré plus que jamais que toute sécurité alimentaire durable repose avant tout sur une production domestique solide, que les importations viennent simplement compléter. C'est sans doute en considération de cette assertion que M. Jacques Diouf, Directeur Général de la FAO a déclaré le 12 octobre 2009 à Rome au cours du synode sur l'Afrique au Vatican qu'il "est impossible de vaincre la faim et la pauvreté en Afrique sans augmenter la productivité agricole" (AFP, 12/10/2009).

## **1.3 Objectif de l'étude et structure de l'analyse**

8. L'objectif de l'étude est d'explorer les solutions pouvant permettre à l'Afrique de l'Ouest d'atteindre une autosuffisance alimentaire adéquate - étape incontournable pour assurer une sécurité alimentaire durable - par une intensification de la production vivrière, en saisissant les opportunités qu'offre la régionalisation. Il s'agit plus généralement de rechercher les voies et moyens d'une utilisation au mieux des opportunités d'investissement africaines en vue d'une meilleure exploitation des ressources naturelles et des marchés du continent en général. La sécurité alimentaire étant un sujet vaste, l'étude se focalisera ainsi sur la dimension « disponibilité des vivres » (CF §1.4.2 ci-dessous) et visera l'accroissement de la production des denrées alimentaires par la promotion du co-entreprenariat agricole (CF § 4.3).

9. Le rapport de la présente étude comporte cinq chapitres, dont l'introduction qui donne le contexte, la justification et la structure de l'analyse, ainsi qu'une définition des concepts utilisés. Le second chapitre fait la situation de la production et de la commercialisation des produits alimentaires en Afrique de l'Ouest. Le troisième chapitre analyse les déterminants de la sécurité alimentaires, et souligne les causes des insuffisances constatées. Le quatrième chapitre prône la promotion du partenariat sous-régional pour l'intensification de la production vivrière, tout en proposant une approche pouvant contribuer à l'intensification des investissements dans l'agriculture. Le cinquième et dernier chapitre constitue la conclusion de l'étude.

## **1.4 Concepts et terminologie**

10. Depuis les indépendances des années 1960, les Etats africains et notamment ceux de la sous-région ouest africaine n'ont cessé de rechercher les voies et moyens de garantir une alimentation sûre à leurs populations. Cette quête s'est exprimée au fil du temps sous trois principaux concepts : l'autosuffisance alimentaire, la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire. D'autres concepts tels que l'insécurité, la vulnérabilité, la disponibilité et l'accessibilité alimentaires font partie de la panoplie de termes usités.

### **1.4.1 L'autosuffisance alimentaire**

11. L'autosuffisance alimentaire nationale a constitué le credo des années post-indépendance, dans la phase de construction nationale et dans la dynamique de l'affirmation de l'autodétermination retrouvée. La problématique à laquelle sont confrontés les nouveaux dirigeants des jeunes Etats et les peuples africains est celle de la construction d'Etats-nations viables reposant sur des économies nationales fortes. Au plan alimentaire, cette vision politique va se décliner sous le concept d'autosuffisance alimentaire nationale, considérée comme constitutive de la souveraineté nationale. Mais dans les faits les efforts publics seront orientés vers les productions agricoles destinées à l'exportation. Ce concept avait un relent d'auto-centrisme et de repli sur soi-même. La légitimité des interventions publiques et l'encadrement ou le contrôle des marchés étaient peu contestés à cette période.

### **1.4.2 La sécurité alimentaire**

12. Adopté au lendemain de la crise alimentaire mondiale du début des années 70, le concept de sécurité alimentaire reposait sur la vision suivante: la sécurité alimentaire d'un pays peut être assurée si l'on dispose de stocks céréaliers mondiaux plus abondants et si l'on parvient à contenir dans des limites raisonnables les fluctuations des cours internationaux des céréales. C'est ainsi que la stratégie recommandée par la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974, et précisée dans l'engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale, a souligné particulièrement le maintien de la stabilité des approvisionnements pour garantir la disponibilité matérielle de vivres en cas de mauvaises récoltes généralisées et surtout pour maintenir les niveaux de consommation dans les pays les plus vulnérables. L'Engagement envisageait une coordination internationale des stocks détenus par les pays pour soutenir les programmes d'aide alimentaire et le commerce global des aliments.

13. Avec les ajustements macro-économiques et financiers des années 1980 qui ne vont pas épargner les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, l'autosuffisance alimentaire prônée par les Etats-nations a définitivement laissé place à la sécurité alimentaire. Il s'agissait alors de réformer et de libéraliser les économies, y compris agricoles. Le concept met en avant quatre dimensions : (i) la disponibilité des vivres, (ii) l'accessibilité des ménages et des individus à l'alimentation, (iii) le fonctionnement et la stabilité des marchés et, (iv) l'utilisation des aliments (dimension nutritionnelle et sanitaire). La question de savoir qui produit la nourriture nécessaire à l'alimentation de la population devient secondaire. Ce nouveau concept moins politique et plus technique s'inscrit dans le contexte de libéralisation externe (démantèlement des protections aux frontières) et interne (retrait de l'Etat de la production et de la gestion des marchés) des économies. Depuis le Sommet mondial de l'alimentation de 1996 à Rome en Italie, la FAO admet qu'il y a sécurité alimentaire « lorsque tous les individus ont, à tout moment, accès à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » (FAO, 1996).

### **1.4.3 La souveraineté alimentaire**

14. Concept en vogue introduit dans les débats par l'organisation paysanne «La Via Campesina» depuis le Sommet Mondial de l'alimentation de 1996, « la souveraineté alimentaire désigne le droit des populations, de leurs pays ou unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers ». La notion de souveraineté alimentaire représenterait ainsi un point d'appui pour les décideurs publics et les organisations professionnelles pour se réapproprier un leadership dans la définition et l'orientation des politiques relatives à la question, face aux exigences des donateurs d'aide alimentaires et aux règles de l'OMC. Cette notion a été souvent mise en avant par les mouvements paysans et les ONG pour contester la libéralisation croissante des échanges agricoles et la dépendance alimentaire à l'égard des importations, ainsi que les contraintes attachées à l'aide alimentaire. Ces derniers trouvent également une certaine convergence entre la souveraineté alimentaire le droit à l'alimentation.

15. A ce propos, Jean Ziegler, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation de la Commission des Droits de l'homme, semble les appuyer en affirmant que: « le droit à l'alimentation est le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne» (Nations Unies, 2004). Ces conditions ne paraissent réalisables que dans un contexte de souveraineté alimentaire effective.

### **1.4.4 Autres concepts utilisés**

16. D'autres concepts couramment utilisés sont : (i) l'**insécurité alimentaire** qui exprime la situation des populations qui sont en deçà du seuil requis pour s'alimenter à partir de leur propre production et/ ou de leur revenu annuel et qui sont obligées de consommer leurs épargnes, parfois vendre leurs moyens de production ou solliciter la solidarité ; (ii) **La vulnérabilité alimentaire**, relative à l'ensemble des facteurs qui font que des personnes risquent de connaître l'insécurité alimentaire, y compris ceux qui affectent leur capacité à

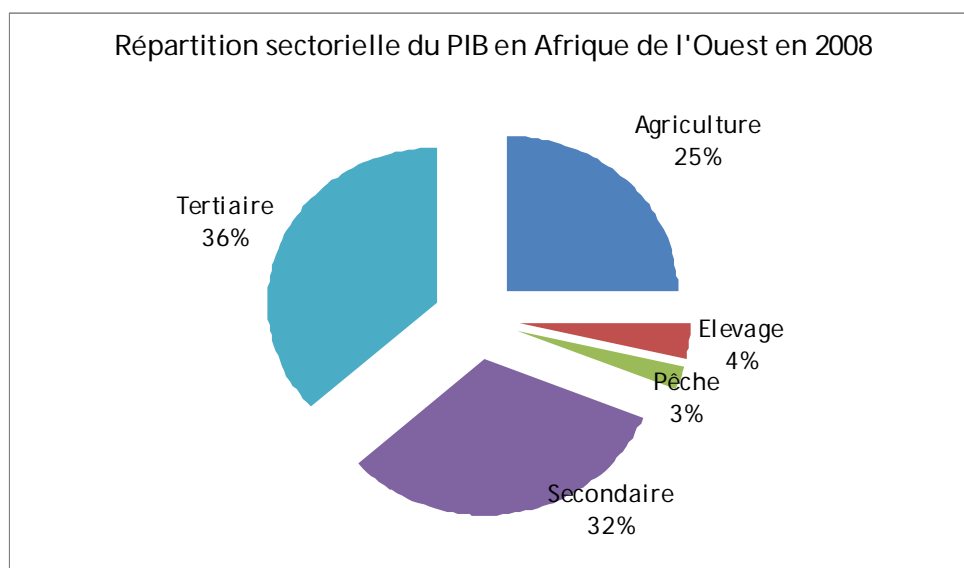
affronter les difficultés qu'elles rencontrent ; (iii) **la disponibilité alimentaire**, qui représente la quantité totale d'aliments produite en une année donnée à laquelle on ajoute le volume des stocks disponibles au début de l'année commerciale et les quantités acquises soit par les revenus ou les importations et; (iv) **l'accessibilité** des populations aux ressources alimentaires qui fait référence à une combinaison entre production, échanges et mécanismes sociaux.

## II. SITUATION DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES EN AFRIQUE DE L'OUEST

### 2.1 Place du secteur agricole dans l'économie de l'Afrique de l'Ouest

17. Le secteur agricole constitue une composante essentielle de l'économie des pays de l'Afrique de l'Ouest en termes de formation du PIB, de croissance économique, de recettes d'exploitation et aussi d'emplois créés. En effet, l'agriculture contribue à hauteur de 25% à la formation du PIB et procure 52 % des recettes d'exportation hors hydrocarbures. Elle représente aussi la plus grande source de revenus et de moyens de subsistance pour environ 70 % de la population active.

**Graphique 1 : Part des différents secteurs économiques dans le produit intérieur brut sous-régional en 2008**



Source : CEDEAO, UEMOA et données Pays

18. Le secteur agricole permet à la majorité des pays de la sous-région d'assurer le service de la dette et de financer les importations de biens de consommation, de biens d'équipement ou de produits intermédiaires pour l'industrie. Le premier défi du secteur agricole est donc de continuer à assurer plus efficacement cette fonction économique en élevant la productivité de tous les facteurs tout en fournissant les matières premières de l'artisanat, de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaires. Cet enjeu est crucial pour que la sous-région maîtrise sa dépendance alimentaire vis-à-vis du reste du monde et améliore, via la transformation des produits locaux pour en accroître la valeur ajoutée, les termes de l'échange défavorables aux pays membres.

19. Comme autre caractéristique importante, il y a lieu de relever que l'agriculture ouest africaine repose essentiellement sur les petites exploitations de type familiales qui assurent 90% de la production et contrôlent 85% des terres cultivées. C'est aussi, une agriculture majoritairement orientée vers l'autoconsommation et la satisfaction des besoins alimentaires des ménages à travers les marchés domestiques. Cependant, en dépit de cette spécialisation apparente, elle demeure néanmoins assez bien connectée au marché international à travers un certain nombre de cultures d'exportation comme le coton, le café, le cacao, et biens d'autres spéculations telles que la banane, l'ananas, le haricot vert, l'anacarde, etc.

## 2.2 Le potentiel sous-régional de production agropastorale

20. Les immenses potentialités agricoles dont regorge l'Afrique de l'Ouest demeurent encore de nos jours faiblement exploitées. En effet, selon les statistiques de la FAO, la région dispose d'environ 236 millions d'hectares de terres cultivables dont seulement 23,4% sont cultivées en 2005 soit 55 millions d'hectares (cf. tableau n°1). A cela s'ajoute plus de 120 millions d'hectares de pâturages propices au développement d'un élevage pastoral de type extensif comme actuellement pratiqué. Ce potentiel, essentiellement localisé dans les zones sahéliennes et sahélo soudaniennes, constitue une ressource considérable pour les productions animales.

*Tableau N°1 : Etat des disponibilités des terres en Afrique de l'Ouest*

| Pays                                | Terres cultivables (ha) | Terres cultivées (ha) | % de terres cultivables cultivées en 2005 | Pâturage (1000 ha) | Forêts (1000 ha) |
|-------------------------------------|-------------------------|-----------------------|---|--------------------|------------------|
| Bénin                               | 2 710 000               | 1 900 000             | 70  | 550                | N/A              |
| Burkina Faso                        | 7 487 000               | 3 487 000             | 36,7                                      | 6 000              | 7 668            |
| Cap-Vert                            | 67 000                  | 42 000                | 62,6                                      | 25                 | 1                |
| Côte d'Ivoire                       | 20 350 000              | 2 950 000             | 14,4                                      | 13 000             | N/A              |
| Gambie                              | 378 000                 | 185 000               | 49  | 134                | 53               |
| Ghana                               | 13 950 000              | 3 600 000             | 26  | 8 350              | N/A              |
| Guinée                              | 12 185 000              | 885 000               | 72,6                                      | 1 070              | N/A              |
| Guinée Bissau                       | 1 424 000               | 344 000               | 24  | 1 080              | 594              |
| Libéria                             | 2 595 000               | 380 000               | 14,6                                      | 2 000              | N/A              |
| Mali                                | 33 275 000              | 3 341 000             | 10  | 3 000              | 6 601            |
| <b>Mauritanie</b>                   | <b>39 714 000</b>       | <b>464 000</b>        | <b>11,6</b>                               | <b>39 250</b>      | <b>2 453</b>     |
| Niger                               | 15 714 000              | 464 000               | 28  | 11 160             | 1 396            |
| Nigeria                             | 70 000 000              | 28 200 000            | 40  | 39 200             | N/A              |
| Sénégal                             | 8 002 000               | 2 314 000             | 29  | 5 688              | 4 184            |
| Sierra Leone                        | 2 740 000               | 484 000               | 17,6                                      | 2 200              | N/A              |
| Togo                                | 3 630 000               | 2 510 000             | 69  | 1 000              | N/A              |
| <b>Ensemble CEDEAO + Mauritanie</b> | <b>236 036 000</b>      | <b>55 454 000</b>     | <b>23,4</b>                               | <b>119 987</b>     | <b>N/A</b>       |

Source : FAO/AQUASTAT d'après Blein Roger et al, 2008

21. Le potentiel en terres irrigables de la sous-région est estimé par la FAO à peu près à 8,9 millions d'hectares dont moins de 10 % sont mis en valeur (soit 920 000 ha) à des fins de production de riz, de canne à sucre et de légumes pour l'essentiel. (cf. tableau n°2). Une

évaluation récente de la CEDEAO estime ce potentiel à 10 millions d'hectares ; le Nigeria avec le Delta maritime du fleuve Niger, détiendrait la plus grande part de ce potentiel (plus de 4 million ha) localisé en zone humide, alors que le Mali viendrait en deuxième position avec plus de 2,2 millions d'hectares, dont près de 1,8 million dans la seule vallée du fleuve Niger (CEDEAO, 2009).

**Tableau N°2 : Potentialités d'irrigation de la sous-région CEDEAO en milliers d'ha**

| Pays                          | Surface (1 000 ha) | Part du potentiel régional (%) |
|-------------------------------|--------------------|--------------------------------|
| Bénin                         | 322                | 4                              |
| Burkina Faso                  | 165                | 2                              |
| Cap-Vert                      | 3,11               | 0                              |
| Côte d'Ivoire                 | 475                | 5                              |
| Gambie                        | 80                 | 1                              |
| Ghana                         | 1 900              | 21                             |
| Guinée Bissau                 | 281                | 3                              |
| Libéria                       | 600                | 7                              |
| Mali                          | 566                | 6                              |
| Niger                         | 270                | 3                              |
| Nigeria                       | 2 331              | 26                             |
| Sénégal                       | 409                | 5                              |
| Sierra Leone                  | 807                | 9                              |
| Togo                          | 180                | 2                              |
| <b>Ensemble CEDEAO</b>        | <b>8 909</b>       | <b>100</b>                     |
| Zones humides et semi humides | 7 496              | 84                             |
| Zones sèches à arides         | 1 413              | 16                             |

Source : FAO/AQUASTAT d'après Blein Roger et al, 2008

22. Concernant les ressources en eau, il est établi que tous les pays de la sous-région à l'exception du Cap Vert et du Burkina Faso regorgent d'une disponibilité en eau douce renouvelable supérieure à la norme internationale de rareté. A propos des ressources hydriques de surface, sur un potentiel en eau renouvelable estimé à 1 057, 5 milliards de mètres cubes seulement 19,6 milliards de mètres cubes sont drainées à des fins agricoles soit moins de 2 % (FAO, 2001). Quant aux eaux souterraines, elles sont estimées à peu près à 316,7 milliards de mètres de cubes. De plus, il est estimé en moyenne à 3 765 milliards de mètres cubes la quantité d'eau qui tombent chaque année en Afrique d'Ouest ; 77% de ces eaux sont concentrées dans les zones subéquatoriales et semi-humides. Les bas-fonds quant à eux, avec un potentiel de l'ordre de 2 à 5 % des surfaces en Afrique de l'Ouest (Blein and al., 2008) sont favorables au développement de l'agriculture, notamment la riziculture.

23. Toutes ces potentialités sont réparties dans principalement trois grandes zones agro écologiques qui, en dépit de la diversité de leur système de production, offrent une importante possibilité d'échanges de produits fondés sur des complémentarités qui militent en faveur de l'intégration sous régionale (Cf. Annexe 3). Il s'agit :

- ✓ De la zone subéquatoriale côtière plus humide et dominée par une production constituée de racines, tubercules, bananes plantains, riz et maïs ; à cela s'ajoute les productions des cultures de rente telles que les plantations de bois d'œuvre, de palmiers à huile, d'ananas, d'hévéas, de cocoteraies, de cacaoyers, de caféiers, de Kolatiers ; c'est aussi une zone où fonctionnent de véritables unités agro-industrielles ;
- ✓ De la zone centrale semi-humide qui se caractérise par une grande diversité de productions : igname, manioc, maïs, riz, sorgho, mil, haricot, légumineuses, ainsi que

des plantations de manguiers, d'agrumes, de cacaoyers, de caféiers, d'anacardiens et espèces naturelles comme le Karité et le Néré ; c'est aussi dans cette zone qui est la plus vaste superficie s'étendant sur les ¾ des pays membres, que prolifèrent les cultures cotonnières;

- ∨ Et enfin de la zone sèche qui correspond grossièrement à la zone sahélienne et sub-sahélienne ; elle est dominée en grande majorité par les cultures céréalières (sorgho, mil, niébé, riz, arachide,..) et quelques cultures irriguées (riz, blé, oignon, tomate,...) ; c'est aussi le principal bassin d'élevage de la CEDEAO.

24. Enfin, il existe localement un important potentiel en ressources naturelles pour la production d'engrais phosphatés destinés à l'agriculture. L'Afrique de l'Ouest dispose en effet de nombreux gisements naturels de phosphate dont le potentiel total est estimé à environ 2,23 milliards de tonnes. Les principaux gisements actuellement exploités ou qui l'ont une fois été se trouvent au Bénin (Mekrou), au Burkina Faso (Kodjari), au Mali (Tilemsi), au Nigeria (Abeokuta), au Sénégal (Taïba) et au Togo (Hahotoe-Kpogame) (CEDEAO, 2009). C'est un secteur où le Co-partenariat agricole devrait trouver un terreau fertile pour son expansion.

## 2.3 Bref aperçu des besoins alimentaires de la sous-région

25. Malgré les importations massives de produits alimentaires, la région ouest africaine demeure peu dépendante de l'extérieur pour satisfaire ses besoins alimentaires concernant certains produits. Elle est autosuffisante en tubercules, fruits et légumes, mais déficitaire en viandes, produits laitiers et en céréales. Elle importe ainsi, 56% de sa consommation en riz, 53% de lait et produits laitiers, 15% de viandes et 10% des autres céréales dont principalement le blé et la farine de blé (cf. tableau n°3).

*Tableau N°3 : L'approvisionnement alimentaire de la sous- région en 2005*

| Produits                      | Importations moyenne<br>2002-04 |        | Production nette<br>2005 |        | Disponibilité<br>en 2005=<br>Besoins/hab | Taux de<br>couverture de<br>la demande |
|-------------------------------|---------------------------------|--------|--------------------------|--------|--|--|
|                               | Tonne                           | Kg/hab | Tonne                    | Kg/hab | Kg/hab                                   | %                                      |
| Céréales et dérivés           | 3 735 981                       | 14,9   | 32 062 033               | 128    | 143                                      | 90                                     |
| Riz et dérivés                | 6 761 148                       | 27     | 5 381 860                | 22     | 49                                       | 44                                     |
| Total céréales                | 10 497 128                      | 42     | 37 443 898               | 150    | 192                                      | 78                                     |
| Viandes et dérivés            | 395 532                         | 1,6    | 2 301 409                | 9      | 11                                       | 85                                     |
| Lait et produits laitiers     | 2 221 261                       | 8,9    | 2 001 502                | 8      | 17                                       | 47                                     |
| Légumineuses                  | 158 069                         | 0,6    | 2 631 844                | 11     | 11                                       | 94                                     |
| Racines tubercules et dérivés | 117 722                         | 0,5    | 77 337 754               | 309    | 310                                      | 100                                    |
| Légumes                       | 0                               | 0      | 9 220 843                | 37     | 37                                       | 100                                    |
| fruits                        | 0                               | 0      | 11 715 688               | 47     | 47                                       | 100                                    |

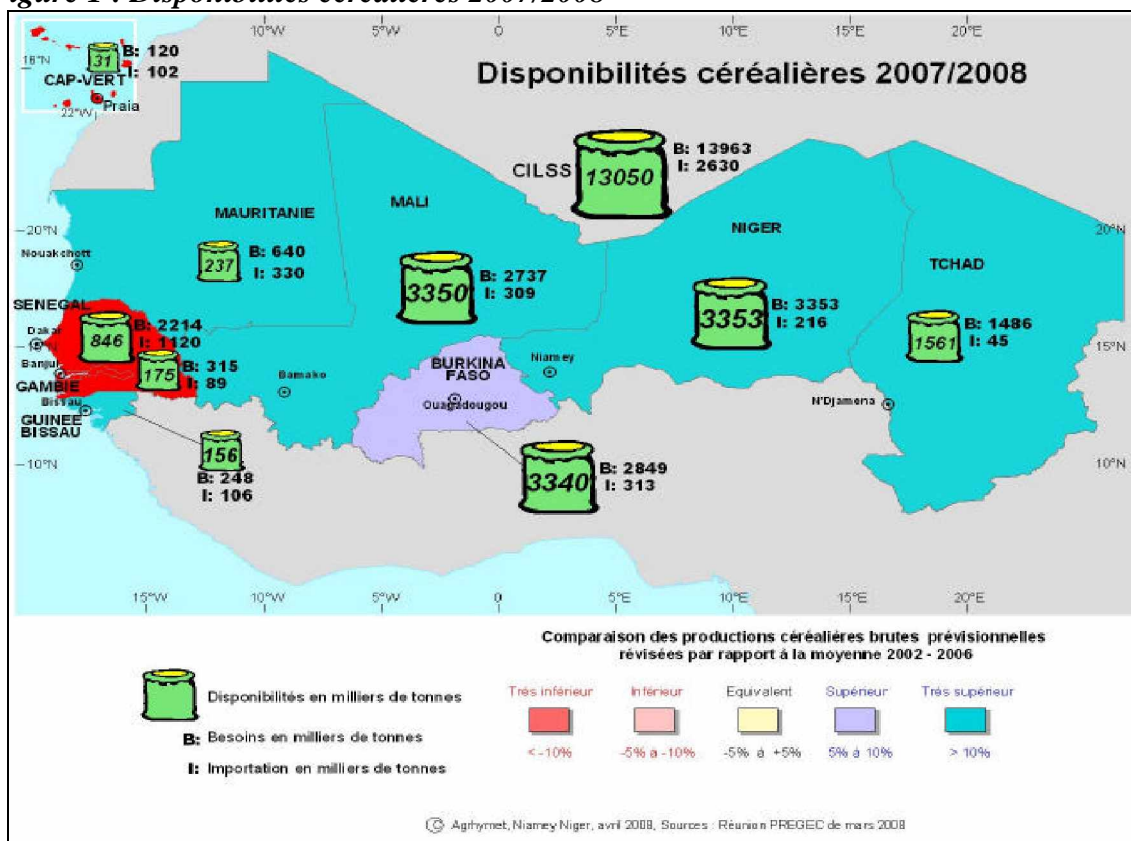
Source : Blein Roger et al, 2008

## 2.4 Dynamique de l'offre alimentaire et tendance générale

### 2.4.1 Les productions végétales

26. Malgré le sentiment d'une insuffisance de l'offre interne, les productions végétales ont régulièrement progressé en Afrique de l'Ouest depuis 1980. D'après une analyse sur les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest (Blein and al., 2008), les principales productions végétales ont connu une croissance appréciable sur les 30 dernières années, mais qui reste globalement faible concernant les céréales par rapport à la croissance démographique. Sur la période 1980-2006, les taux de progression annuelle moyenne relevés concernant les céréales s'établissent comme suit : maïs 4,5% ; sorgho 1,6 % ; mil 1,8% ; et riz (paddy) 1,8. Les taux de progression sont beaucoup plus marquants dans le cas des racines et tubercules qui ont vu leurs volumes de production multipliés par près de cinq sur la même période passant de 27 millions en 1980 à 124 millions en 2006. Une tendance similaire s'observe au niveau des productions de fruits et de légumes: la banane et l'ananas ont vu leurs volumes de production passer de 1,3 à 2,1 millions de tonnes, celle de l'oignon de 0,7 tonnes à 1,3 millions de tonnes. Le rapide développement des productions de fruits et légumes, répond au moins en partie à une demande urbaine de plus en plus croissante, et à la diversification des régimes alimentaires. On constate depuis deux ans dans les pays membres du CILSS que le bilan céréalier global (13050 T produites pour un besoin de 13963 T) tend à s'équilibrer comme l'indique la figure N° 1 ci-dessous, ce qui cache mal les baisses de productions constatées dans certains pays membres au cours de la campagne 2007-2008 par rapport aux années antérieures (cf. encadré N°1), traduisant ainsi l'évolution en dents de scie des disponibilités domestiques qui caractérise la sous-région.

Figure 1 : Disponibilités céréalières 2007/2008



Source : CILSS, 2008. Bulletin mensuel N° M01/08, Janvier - Février - Mars 2008

### Encadré N°1 : Productions céréalières prévisionnelles révisées des pays de l'Afrique de l'Ouest, de la campagne agricole 2007-2008

Les productions céréalières prévisionnelles révisées (campagne agricole 2007-2008) pour les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, excepté le Libéria, s'élèvent à 47,2 millions de tonnes dont 26,9 millions reviennent au Nigeria. Cette production est en baisse de 5% par rapport à la campagne 2006-2007. Des baisses très significatives sont enregistrées au Cap-Vert (-31%), au Sénégal (-25%), en Sierra Leone (-21%) et au Ghana (-17%)...

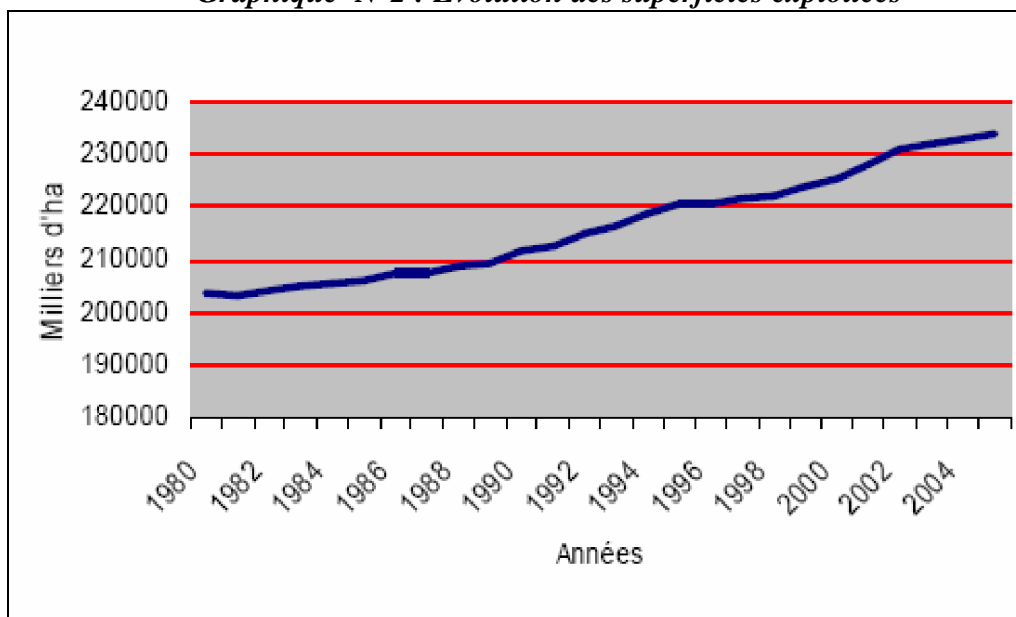
Les prix des céréales sont caractérisés par une importante hausse dans la partie Est de la région, notamment au nord du Nigeria, au Niger, au Bénin et au Tchad. Par contre, cette hausse est modérée à l'Ouest et au Centre de la région. Pendant la période de janvier à mars 2008, la situation du criquet pèlerin est restée calme en Afrique de l'Ouest en général et dans le Sahel en particulier. En raison des problèmes de sécurité, il n'y a pas eu de prospections au Mali, et au Niger depuis plusieurs mois.

Le comportement de la végétation, illustré par les produits NDVI de la première décade de janvier et deuxième décade de mars 2008, traduit un maintien harmonieux du milieu naturel dans la zone sahélienne...

Source : CILSS, 2008. Bulletin mensuel N° M01/08, Janvier - Février - Mars 2008.

27. Dans l'ensemble, l'analyse du graphique N°2 et du tableau N°4 ci-dessous indique, à la lumière de la faiblesse des rendements qu'on observe, que les croissances enregistrées aux niveaux des productions reposent essentiellement sur l'extension des surfaces mises en culture.

*Graphique N°2 : Evolution des superficies exploitées*



Source : d'après donnée FAOSTAT. <http://faostat.fao.org/>

*Tableau N°4 : Evolution des rendements des principales productions*

| Groupes de produits  | Rendement    |              |                |
|--|--------------|--------------|----------------|
|  | 1990         | 2005         | Croissance (%) |
| <b>Produits destinés à la consommation</b>                       |              |              |                |
| Céréales sèches  | 830          | 1 084        | 131            |
| Riz  | 1 672        | 1 619        | 97             |
| Racines et tubercules  | 9 202        | 10 118       | 110            |
| Légumes  | 5 222        | 6 200        | 119            |
| Fruits   | 5 169        | 5 761        | 111            |
| Légumineuses   |              |              | 117            |
| Canne à sucre  | 46 773       | 36 690       | 78             |
| Tabac  | 466          | 569          | 122            |
| <b>Sous total</b>  | <b>2 141</b> | <b>2 979</b> | <b>139</b>     |
| <b>Produits destinés à l'exportation hors Afrique de l'Ouest</b> |              |              |                |
| Café, cacao, thé   | 396          | 517          | 131            |
| Coton  | 917          | 991          | 108            |
| Hévéa  | 790          | 731          | 93             |
| Palmier  | 3 342        | 3 358        | 100            |
| Arachide   | 998          | 1 209        | 121            |
| Ananas-bananes   | 8 505        | 9 311        | 109            |
| Noix   | 662          | 888          | 134            |
| <b>Sous total</b>  | <b>1 417</b> | <b>1 511</b> | <b>107</b>     |
| <b>Total</b>   | <b>1 993</b> | <b>2 648</b> | <b>133</b>     |

Source : calcul d'experts d'après Blein Roger et al, 2008

#### **2.4.2 Les productions animales**

28. A la différence des productions végétales, les productions animales n'ont pas connu un taux de croissance aussi important sur les vingt-cinq dernières années, qu'il s'agisse du cheptel ou des produits laitiers et carnés. Sur ce plan, ce sont les pays sahéliens qui constituent les grands producteurs de bovins, d'ovins et de caprins et sont exportateurs nets vers les pays côtiers.

29. Comme l'illustre le tableau N°5 ci-dessous, le cheptel de la sous région est estimé en 2006 à 39 millions de têtes de bovins, 63 millions de têtes d'ovins et de caprins, 346 millions de têtes de volailles. La production de viande s'élève à 2 millions de tonnes, celles de lait et d'œufs respectivement de 2 millions et 729 390 tonnes.

*Tableau N°5 : Evolution des productions animales et de viande*

| Années               | 1980        | 2006        | Taux cumulé de croissance |
|----------------------|-------------|-------------|---------------------------|
| Bovins (tête)        | 31 310 056  | 39 419 736  | 26%                       |
| Ovins (tête)         | 28 115 221  | 57 949 656  | 106%                      |
| Caprins (tête)       | 34 894 893  | 6 116 734   | 75%                       |
| Porcins (tête)       | 3 271 901   | 11 228 756  | 243%                      |
| Volailles (tête)     | 176 254 000 | 346 597 000 | 97%                       |
| Production de viande | 1 357 957   | 2 353 794   | 73%                       |

|                             |           |           |      |
|-----------------------------|-----------|-----------|------|
| (tonnes)                    |           |           |      |
| Production de lait (tonnes) | 1 253 668 | 2 050 512 | 64%  |
| Production d'œufs (tonnes)  | 272 850   | 729 390   | 167% |

Source : FAOSTAT. <http://faostat.fao.org/>

30. Aujourd'hui, le secteur de l'élevage contribue de 7 à 20% du PIB, allant jusqu'à 44% selon les pays. En outre, la croissance de la demande tourne autour de 4%, tandis que l'offre ne croît dans le même temps de 2% par an. Paradoxalement les importations de viandes sont restées croissantes entre 1985 et 2006 passant de 40.000 t à 205.000 t, pendant que la facture de lait est passée de 238 à 741 millions de dollars US. La marge de progression de la production locale qui devrait atteindre au moins 80% de la demande reste donc appréciable et appelle les investissements nécessaires y compris dans le cadre du partenariat agricole.

### **2.4.3 Développement récents**

31. Durant les cinq dernières années, la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest ont accordé une attention particulière à l'intensification des cultures vivrières. Même si les résultats ne sont pas encore à la hauteur des espoirs et si les pays dépendent encore largement de l'importation de certains denrées, il n'en demeure pas moins que ces pays jouissent de plus en plus d'un accroissement de la production domestique des produits alimentaires, notamment concernant le riz et autres céréales locales, les légumes, les légumineuses et les fruits. Cette situation encourageante résulte de plusieurs facteurs : (i) le regain d'effort dans la mise en œuvre des plans de développement agricole régional (PDDAA du NEPAD-UA), sous-régional (ECOWAP de la CEDEAO, PAU de l'UEMOA) et nationaux (SDRP et plans sectoriels), sans oublier le cadre stratégique de sécurité alimentaire (CSSA) du CILSS pour ses pays membres; (ii) les effets combinés de la crise alimentaire et de la crise pétrolière qui ont sévi en 2008 occasionnant des manifestations parfois violentes contre la vie chère à travers l'Afrique, exacerbés par la crise économique qui s'est installée à la faveur de la crise financière enclenchée au deuxième semestre 2008.

32. L'effort d'intégrer la dimension régionale dans les stratégies agricoles nationales a été noté dans quelques pays. Les lois d'orientation agricole du Mali et du Sénégal font clairement référence à la PAU de l'UEMOA et à l'ECOWAP de la CEDEAO, et prennent en compte la complémentarité des marchés sous-régionaux. Ces exemples sont à suivre afin que la complémentarité bien comprise de tous, concernant la production et le commerce de produits agricoles et alimentaires, serve de base à l'atteinte de la sécurité alimentaire au niveau de la sous-région entière.

33. Nous pouvons ainsi dire concernant l'Afrique de l'Ouest que, comme l'affirme la FAO dans un document de synthèse intitulé « Le défi alimentaire de l'Afrique », les résultats positifs obtenus récemment par l'agriculture indiquent une rupture avec le passé et une amélioration des perspectives du secteur mais qu'il faut néanmoins une action politique concertée et résolue pour maintenir l'impulsion.

#### 2.4.4 Les tendances

34. Les tendances de la demande alimentaire évaluées sur la base des pratiques actuelles montrent que, si les conditions d'exploitation des terres sont maintenues comme telles, en 2030 la sous région ouest africaine serait excédentaire en légumineuses, en racines, en tubercules, en fruits et légumes ; mais elle demeurerait déficitaire en lait et produits laitiers, en céréales et viandes. Elle importerait ainsi, 57% de sa consommation en riz, 48% de lait et produits laitiers, 15% des autres céréales dont principalement le blé et la farine de blé ; et 13 % de viandes (cf. tableau n°6).

**Tableau N°6 : Disponibilité alimentaire en 2030 de la zone CEDEAO**

| Produits                      | Situation de référence        |                                    |                                  | Projection 2030  |                                  |
|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|------------------|----------------------------------|
|                               | Production disponible en 2005 | Disponibilité en 2005= Besoins/hab | Taux de couverture de la demande | Production nette | Taux de couverture de la demande |
|                               | Kg/hab                        | Kg/hab                             | %                                | Kg/hab           | %                                |
| Céréales et dérivés           | 128                           | 143                                | 90                               | 142              | 99                               |
| Riz et dérivés                | 22                            | 49                                 | 44                               | 21               | 43                               |
| Total céréales                | 150                           | 192                                | 78                               | 163              | 85                               |
| Viandes et dérivés            | 9                             | 11                                 | 85                               | 9                | 87                               |
| Lait et produits laitiers     | 8                             | 17                                 | 47                               | 9                | 52                               |
| Légumineuses                  | 11                            | 11                                 | 94                               | 18               | 163                              |
| Racines tubercules et dérivés | 309                           | 310                                | 100                              | 729              | 235                              |
| Légumes                       | 37                            | 37                                 | 100                              | 51               | 139                              |
| fruits                        | 47                            | 47                                 | 100                              | 57               | 121                              |

Source : Blein Roger et al, 2008

### III. LES DETERMINANTS DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST : CAUSES DES INSSUFISANCES CONSTATEES

35. Le succès d'une sécurité alimentaire durable en Afrique de l'Ouest repose sur la convergence et la cohérence de tout un ensemble de facteurs : les politiques agricoles y compris celles ayant trait à la transformation des produits, les politiques foncières, les investissements dans l'économie agricole et agroalimentaire, la prise en compte de la dimension genre dans les politiques et programmes agricoles, la gestion de l'inter-relation entre l'évolution de la démographie et la demande alimentaire.

### 3.1 *Les insuffisances des politiques agricoles*

36. Si la satisfaction des besoins alimentaires des populations constitue une préoccupation permanente dans les politiques agricoles tant au plan national qu'à l'échelle des institutions sous régionales, leur application effective peine à permettre d'atteindre ce but depuis des décades. Au lendemain des indépendances des années 60, les Etats ouest africains ont très tôt affiché leur volonté de faire de l'agriculture le moteur de l'économie, mais ont plus misé sur les cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières. Toutefois, ce choix a été amendé dans les années 1970 par la volonté de développer à la fois la production vivrière et les cultures d'exportation. L'objectif visé était que les productions vivrières devaient être produites en quantité largement suffisante pour que les pays dépendent le moins possible de l'extérieur. C'est l'époque du leitmotiv de l'autosuffisance alimentaire, car disait-on : « la dépendance alimentaire est la pire des dépendances; elle contribue à aliéner l'indépendance politique nouvellement acquise ».

37. De nouveaux facteurs externes sont venus perturber par la suite les économies ouest africaines. Il s'agit d'abord, du second choc pétrolier de la fin des années 1970. Puis, dès le début de la décennie 1980, de nouvelles sécheresses plus étendues que les antérieures et au moins aussi prononcées. C'est ainsi que sur les conseils avisés de la FAO, la stratégie de sécurité alimentaire a remplacé celle de l'autosuffisance alimentaire dans les politiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Mais l'insécurité alimentaire a persisté. La crise alimentaire qu'ont connue en 2005 les pays du sahel (Niger, le Burkina Faso et le Mali), a montré à bien des égards, la persistance de l'insécurité alimentaire dans la sous-région, les insuffisances des politiques agricoles par rapport à la satisfaction des besoins alimentaires des populations, de même que le dysfonctionnement des dispositifs communautaires et nationaux mis en place.

38. Le début des années 2000 a connu de nouveaux engagements politiques en faveur de l'agriculture, tant au niveau régional, sous-régional que national. Le *Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA)* adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine réunis à Maputo, au Mozambique, en juillet 2003, et l'adoption dans la foulée de la *Déclaration dite de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique*, ont posé le premier jalon du renforcement de l'investissement dans l'agriculture régionale. A cette occasion, les dirigeants africains se sont engagés à augmenter à 10% sur cinq ans (2003-2008) les crédits budgétaires pour l'agriculture, hausse significative comparée aux 4 à 5% enregistrés précédemment. Au niveau de la sous-région ouest africaine, la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP), la Politique agricole (PAU) de l'UEMOA et le Cadre stratégique de sécurité alimentaire du CILSS contribuent à renforcer la mise en œuvre de ce Programme dans les pays membres.

39. Au niveau des Etats, de nombreuses initiatives sont mises en œuvre au profit de l'agriculture. On peut citer par exemple le cas du Sénégal qui a multiplié ces dernières années les mesures favorables à l'agriculture, entre autres : la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), le Plan REVA (Retour Vers l'Agriculture), le Programme National de Développement Agricole (PNDA) et, le Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDS-MT 2008-2010) qui vise à optimiser les investissements par une gestion axée sur les résultats. Les mesures prises ont permis d'atteindre en général des résultats remarquables sur certains produits. En effet le Sénégal a pu obtenir une production record de riz blanc de 51 200 T au cours de la campagne de saison sèche 2008 contre 14 810 T sur la même période en 2007, dans la vallée du fleuve Sénégal (Cf. tableau 7).

**Tableau N° 7 : Situation de la campagne rizicole de saison sèche chaude 2008 au Sénégal**

| <b>Délégations</b> | <b>Superficies emblavées (ha)</b> | <b>Productions de paddy attendues (T)</b> | <b>Productions de riz blanc attendues (T)</b> |
|--------------------|-----------------------------------|---|---|
| Diagana            | 9653                              | 57918                                     | 38226   |
| Podor              | 3145                              | 18870                                     | 12454   |
| Total ssc 2008     | 12930                             | 77580                                     | 51203   |
|                    | 9190                              | 55140                                     | 36393   |

Source : SAED/JICA, 2008. Bulletin d'information sur le riz N°5 du 09-15 septembre 2008.

40. La plupart des pays membres de la CEDEAO ont pris des mesures similaires qui ont permis d'obtenir des résultats globalement encourageants comme l'illustre l'encadré N° 2 ci-dessous concernant le Burkina Faso.

**Encadré N° 2 : Bilan de la campagne agricole de saison sèche 2007-2008 au Burkina Faso**

Les résultats atteints pour la campagne agricole de saison sèche 2007- 2008 se résument comme suit : aménagement de 1021,5 ha de petits périmètres irrigués ; aménagement de 842 ha de bas-fonds et réalisation de 151 puits maraîchers, 2 barrages et 2 boulis. Au plan opérationnel, s'inscrivant en droite ligne de la mise en oeuvre de la Stratégie de développement Durable de l'Agriculture Irriguée, ces infrastructures hydroagricoles permettront de consolider la politique d'intensification agricole par la maîtrise de l'eau. En effet, au titre de la campagne sèche 2007-2008, les productions agricoles toutes spéculations confondues sont évaluées sur les sites de petite irrigation à 817 023,55 tonnes, soit (34739,32 tonnes de céréales, 40 267,59 tonnes de tubercules, 92 168,73 tonnes de fruits, 635 684,67 tonnes de légumes et 14 163,24 tonnes de légumineuses), sur une superficie totale de 48160,765 ha emblavés pour 1667 sites. Le taux accroissement est de 54,34 % par rapport à la campagne 2006-2007.

Au titre des activités d'accompagnement, on note la réalisation de 18 498 fosses fumières pour la production de 81 262,5 tonnes de fumures organique et l'approvisionnement des producteurs en intrants (soit 3726 kg de semences de maïs et niébé, 202 150 kg de NPK et 218 800 kg d'Urée) et en équipements agricoles (177 motopompes et 1 336 pompes à Pédale). On pourrait également noter la mise en place de 158 comités d'irrigants dans les 13 régions, la formation de 16 748 producteurs dont 25, 78 % de femmes et 353 agents d'encadrement, confirmant ainsi l'effort de structuration des organisations paysannes et de renforcement des capacités.

Source : hebdomadaire Sécurité Alimentaire N°015 Juillet, août-Septembre 2008

41. Toutefois, les politiques nationales relatives à l'agriculture sont pour la plupart restées focalisées sur les préoccupations nationales, sans intégrer suffisamment les dimension sous-régionale et régionale. Ces politiques sont avant tout pensées dans un cadre national et ne traduisent pas clairement une insertion de l'économie nationale dans les orientations régionales, insertion qui serait fondée sur une analyse des complémentarités des bassins de production et des besoins de consommation et, qui rechercherait à les exploiter pour fonder les spécialisations sur des avantages comparatifs et créer un véritable marché commun agricole dans la sous-région. La tentation du repli sur l'espace national, le réflexe de fermer les frontières notamment en cas de crise alimentaire ont tendance à primer sur la solidarité sous-régionale.

### ***3.2 La faiblesse des investissements dans l'économie agricole et alimentaire***

42. L'augmentation des investissements dans l'agriculture africaine en vue de favoriser son développement fait partie des priorités du NEPAD et de l'Union Africaine à travers le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), et des programmes agricoles de la CEDEAO (ECOWAP) et de l'UEMOA (PAU). Cependant, malgré la constance de l'objectif de croissance agricole dans les plans de développement des pays de la sous région et les discours politiques des gouvernants, l'agriculture ouest africaine n'a pas été une priorité dans l'allocation des investissements publics et privés. L'un des goulots d'étranglement du secteur agricole est constitué à la fois par le faible niveau de mobilisation du capital privé dans la production et l'inefficacité de cette mobilisation.

43. Les crédits accordés aux petits producteurs qui réalisent plus de 90% de la production, sont insignifiants et difficiles d'accès. Les programmes d'ajustement structurel, en liquidant les banques de développement agricole ont contribué à priver le secteur agricole ouest africain, d'instruments et de mécanismes adaptés de financement. Les producteurs agricoles sont de ce fait obligés de se rabattre sur les systèmes de micro-finance, qui au-delà des faibles montants de crédit qu'ils peuvent accorder, pratiquent des taux d'intérêt prohibitifs. Très peu de producteurs utilisent les semences améliorées, les engrais, les pesticides et les équipements agricoles modernes en dehors des cultures de rente.

44. Les programmes d'ajustement structurel ont aussi conduit à la suppression des subventions aux intrants et équipements agricoles, et à la libéralisation des circuits de commercialisation des produits et des intrants ainsi qu'à la paralysie des services de vulgarisation, de recherche et de crédit agricole, bloquant du coup tout changement technologique significatif dans l'agriculture. L'accroissement de la production observé, est plutôt imputable à une extension des superficies exploitées qu'à une amélioration des rendements. Le faible niveau d'investissement et d'innovations technologiques perpétue la faiblesse de productivité de la terre et du travail et se traduit par une pauvreté de la majeure partie de la population. Le manque d'encouragement de l'agrobusiness n'a pas permis à l'agriculture vivrière d'atteindre des niveaux de production pouvant permettre de combler le déficit en produits alimentaires.

### ***3.3 Le genre dans les politiques et programmes agricoles***

45. Les femmes en Afrique de l'Ouest représentent environ 48% de la population active et jouent un rôle déterminant dans le secteur agricole. En effet, elles participent majoritairement au développement de l'agriculture, particulièrement dans le secteur informel en zones rurales, où elles s'investissent dans la production, mais aussi dans la transformation, le conditionnement, l'emballage et la distribution, des produits agro-pastoraux. Cependant, elles sont peu ou prou impliquées dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes agricoles. De plus, elles sont confrontées à des contraintes et pesanteurs socioculturelles qui hypothèquent leur potentiel dans le défi de la sécurité alimentaire de la sous région ; il s'agit pour l'essentiel: de la discrimination sexiste dans les régimes de propriété foncière ; de l'absence d'appuis institutionnels ciblés; du très faible accès aux technologies, , aux appuis conseil de crédit, d'intrants et équipements ; de l'accès limité aux services d'éducation et de formation et; une participation limitée à la prise de décision.

46. Ainsi, dans la sous-région, comme un peu partout en Afrique, l'introduction des politiques de crédits agricoles, des politiques d'extension agricoles ainsi que l'introduction de la technologie ont peu profité aux femmes, car ces politiques ciblent particulièrement les cultures de rentes qui sont les terrains de prédilection des hommes (CEA, 2000). En occultant les femmes qui sont les piliers de la culture vivrière, ces politiques agricoles inadéquates ont contribué à accroître l'insécurité alimentaire, à la dégradation des terres et ressources environnementales ainsi qu'à la perpétuation des inégalités de genre dans la sous-région.

47. En raison des fonctions importantes que jouent les femmes dans les trois dimensions de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès aux denrées alimentaires et sécurité nutritionnelle), l'intégration systématique de la dimension genre apparaît comme une nécessité impérieuse dans toute stratégie visant à assurer durablement la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et plus généralement en Afrique tout court.

### **3.4     *Les politiques foncières***

48. La situation foncière en Afrique de l'Ouest est caractérisée par une grande complexité des règles de droit moderne et de droit coutumier régissant le foncier. Face à une situation imprécise des droits fonciers, l'apparition de nouveaux modes de mise en valeur et de faire-valoir, à défaut d'une prise en compte des réalités locales, provoque des conflits et des situations de blocage du développement agricole et pastoral. La récupération des terres et l'aménagement de nouvelles terres, ainsi que la réinstallation de populations sont aussi au centre des questions foncières.

49. La politique foncière, quant à elle est caractérisée par une grande diversité des situations. Certains pays comme la Côte d'Ivoire ont enregistré des avancées en matière de réformes foncières ayant abouti à la réalisation d'un plan foncier rural, qui permet un meilleur investissement dans le secteur agricole, en sécurisant les producteurs. Des réformes sont en cours au Bénin, au Burkina Faso et au Mali. Le Niger comme bien d'autres pays a déjà engagé sa réforme. Toutes ces réformes sont complexes. Elles cherchent à combiner la reconnaissance des droits coutumiers et les droits modernes. Elles conduisent à accorder des titres fonciers permettant de sécuriser les activités économiques et généralement prévoient des mécanismes de règlement des conflits de propriété ou d'usage. Le Nigeria, depuis sa révolution verte de 1980, a favorisé l'émergence de grandes exploitations privées fortement mécanisées (au centre et au nord du pays), au travers d'une expropriation déguisée des petits propriétaires moyennant des compensations plus ou moins acceptées par ceux-ci.

50. Devant cette diversité de situations, il convient simplement de rappeler en termes d'orientation qu'une politique foncière est par essence un outil fondamental d'une gestion efficace des ressources naturelles. Son but est d'assurer un accès équitable des populations aux ressources naturelles, de résoudre de façon durable les conflits et de sécuriser les producteurs dans leurs droits afin de permettre le développement et la rentabilisation de leurs investissements. L'espoir d'une harmonisation des différentes politiques et lois foncières viendra peut-être des efforts en cours sous l'égide de l'Union Africaine et avec la participation des CERS. Toutes ces mesures ont un impact direct sur la sécurité alimentaire.

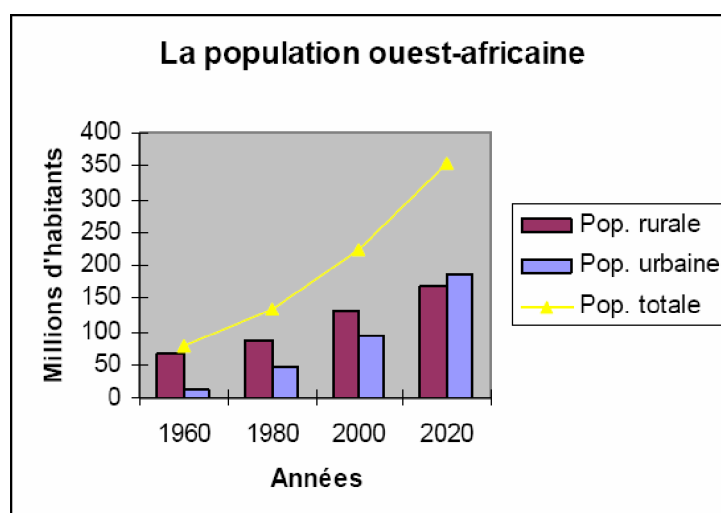
### 3.5 *La démographie et la demande alimentaire*

51. Sur le plan démographique, deux types d'évolutions vont probablement s'opérer dans la sous région ouest africaine (cf. graphique N°3). Si les tendances se maintiennent, on assisterait :

- D'une part à un accroissement de la population à un rythme moyen de 2,6 % par an ; donc de 265 millions d'habitants en 2005, la population ouest africaine devrait atteindre 353 millions en 2020 et 455 millions en 2030 (CSAO-OCED, 2007 et OECD/FAO, 2007) ;
- Et d'autre part à une urbanisation poussée qui renverserait les tendances jusque là observées ; ainsi, de 14 % en 1960 et 42 % en 2000, la population urbaine de la sous région passerait à 60 % en 2030.

52. Cette double mutation aurait pour conséquences, non seulement un accroissement sensible de la demande alimentaire, mais également une réorientation de cette demande vers des produits transformés correspondant aux besoins évolutifs des populations urbaines.

**Graphique N°3 : Evolution de la population ouest africaine**



Source : CSAO-OCED, 2007

53. Par ailleurs cette démographie galopante entraînerait, du fait du modèle d'exploitation des terres basé sur l'extension des superficies, à une saturation des espaces cultivés avec pour conséquences la dégradation de l'environnement, les conflits de tous genres entre les différents utilisateurs, la perte de la biodiversité, de la fertilité des sols, toutes choses qui entraînent des risques vis-à-vis de la sécurité alimentaire.

### 3.6 *Le commerce intra régional*

54. Le commerce sous-régional des produits agropastoraux constitue une part importante des échanges commerciaux de la sous-région. Il constitue un maillon essentiel de la sécurité alimentaire par sa capacité à assurer la relation entre les zones d'abondance de production et

les zones nécessiteuses, et devrait de ce fait mériter plus d'attention de la part des Etats. Caractérisé par un courant d'échanges nord-sud (flux entre pays sahéliens et pays côtiers), le commerce intra régional en produits agricoles reste faible, de l'ordre de 10 à 15 % (CEDEAO, 2004). Parmi les multiples causes pouvant justifier cette situation, on peut noter:

- ✓ Le caractère informel des échanges avec pour corollaire la faiblesse des systèmes d'information aux frontières ;
- ✓ Les tracasseries routières qui entravent la libre circulation des personnes et des biens ;
- ✓ La faiblesse de l'intégration sous régionale qui se manifeste par des pratiques d'interdiction d'exportations par certains pays dans le souci de maintenir une offre nationale adéquate quand les voisins connaissent des situations de déficit ;
- ✓ Les disparités de monnaie et de politiques monétaires ;
- ✓ La faiblesse des infrastructures grevant les coût de transactions et par conséquent à l'origine des fortes fluctuations des prix des denrées sur les marchés ;
- ✓ L'insuffisance des performances des structures de l'offre ne permettant pas d'assurer une compétitivité des produits locaux vis-à-vis de ceux en provenance d'autres régions ;
- ✓ la faiblesse des fonds propres des acteurs de la commercialisation des produits agricoles et l'inorganisation de ces derniers qui pour la plupart financent leurs activités par des fonds de sources familiales et/ou relationnelles ;
- ✓ Les subventions à l'exportation des excédents agricoles des pays du Nord limitant considérablement le développement des productions locales et l'émergence des industries agroalimentaires créatrices d'emplois et de revenus en milieu rural et urbain.

55. L'évaluation chiffrée du commerce sous régional des produits agricoles est difficile en raison du caractère transfrontalier des échanges et de l'absence de statistiques fiables, car largement dominé par le secteur informel. D'une manière générale, malgré leur niveau resté bas, les échanges relevant des complémentarités entre les systèmes de production et les structures de consommation entre les pays ont tendance à progresser, pendant que, sous l'effet d'un certain rapprochement des politiques commerciales aux frontières, les échanges reposant sur les opportunités créées par les disparités de niveaux de protection tendent à se réduire.

### **3.7      *La transformation des produits alimentaires***

56. Les politiques qui ont été conduites depuis près d'un demi-siècle en matière de transformation des produits alimentaires n'ont pas permis de poser les bases réelles d'un développement du sous secteur en Afrique de l'Ouest. En effet, les productions locales destinées à l'exportation subissent peu ou pas du tout de transformation pour engranger une partie de la valeur ajoutée de la chaîne de transformation, ou pour répondre aux besoins alimentaires changeants d'une population croissante et qui s'urbanise à un rythme rapide. La richesse ainsi créée est transférée vers les pays du Nord qui sont dotés de structures appropriées de transformation.

57. Ainsi, en l'absence d'une adaptation des filières aux mutations sociologiques et économiques que connaissent les sociétés ouest africaines, une déconnexion de l'offre de la demande est bien réelle avec pour conséquence l'aggravation de la situation actuelle caractérisée par des habitudes alimentaires tournées vers les importations de produits finis d'origine extra régionale, qu'il faut acquérir par les revenus de la vente des produits de rente;

ces revenus eux-mêmes étant tributaires des contraintes et soubresauts du marché international.

58. Pour certains produits tels que le riz, le volet transformation doit nécessairement être associé au programme de production pour éviter certaines situations vécues récemment dans certains pays de la sous-région, malgré les mesures prises face à la crise alimentaire en 2008 concernant le riz. Tandis que l'encouragement des populations à produire du riz paddy avait donné des résultats remarquables, il s'est trouvé que la capacité des usines de transformation du paddy en riz blanc était trop faible pour le volume des récoltes obtenu. La conséquence a été le remplissage débordant des magasins en riz paddy alors que les populations ne trouvaient toujours pas assez de riz comestible sur le marché. Pour assurer la sécurité alimentaire dans le futur, les objectifs de transformation, de conservation, de stockage et d'emballage des produits alimentaires devront être au cœur de la satisfaction des besoins du marché sous régional, voire de la conquête des marchés internationaux.

59. Les obstacles cependant sont multiples dans ce secteur de transformation: régularité de la qualité et de la disponibilité des matières premières agricoles; disponibilités des technologies et des équipements adaptés au traitement de volumes limités; maîtrise des processus de transformation; disponibilités des intrants industriels (emballages, étiquetage); faible formation du personnel et absence d'appui-conseil; absence de dispositifs de financement appropriés; consommateurs peu préparés à payer pour des produits de qualité, etc. Le développement et/ou le transfert de technologies agro-alimentaires afin de transformer les denrées locales en produits stables, de conservation durable et respectant les normes de fabrication apparaît ainsi comme une impérieuse nécessité pour satisfaire les besoins d'une population croissante et sous l'influence d'un processus d'urbanisation rapide. S'ajoutent à ces obstacles les problèmes liés au manque d'infrastructures de qualité, concernant en particulier les infrastructures de transport et d'électricité.

60. En bref, il n'est pas exagéré de conclure que les politiques qui ont été conduites depuis les indépendances de années 60 en matière d'agriculture, n'ont pas permis de poser les bases réelles d'un développement des cultures vivrière et de leur transformation en Afrique de l'Ouest. Pour assurer la sécurité alimentaire, d'autres voies restent à explorer.

#### **IV. PROMOTION DU PARTENARIAT SOUS-REGIONAL POUR L'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION VIVRIERE**

61. Les analyses précédentes montrent qu'en dépit des potentialités énormes en ressources agricoles dont dispose l'Afrique de l'ouest, celle-ci éprouve toujours des difficultés à nourrir ses populations, comme l'ont témoigné les émeutes de la faim survenues dans bon nombre de ses Etats membres en 2008. Durant des décennies, la plupart des pays de la sous-région ont axé leur politique agricole sur la promotion d'un nombre restreint de produits agricoles destinés à l'exportation à l'état brut donc à faible valeur ajoutée tels que le coton, le cacao, le café, le caoutchouc, l'ananas, la banane, et les huiles végétales. En outre, le régime des préférences commerciales des accords UE-ACP a contribué à confirmer ces spécialisations et à enfermer les pays dans l'exportation de matières premières agricoles peu ou pas transformées, les privant ainsi de la valeur ajoutée et des emplois des filières en aval de la production.

62. Ces cultures d'exportation ont longtemps été les seules à bénéficier des appuis en technologie, en recherche, en intrants divers et en système de commercialisation, contrairement aux cultures vivrières qui n'ont bénéficié que de très faibles appuis pour quelques unes. Dans ces conditions la plupart des paysans cultivent avant tout pour leur subsistance, et n'écoulent que le surplus de leurs produits vivriers vers les villes. Cette situation n'est pas de nature à assurer une sécurité alimentaire durable.

63. Les dirigeants ont tendance à expliquer l'insuffisance du support apporté à l'agriculture notamment vivrière par le manque de financement, lequel semble justifier également l'insuffisance de l'encadrement technologique car les Etats n'ont pas toujours les moyens de se procurer le personnel technique nécessaire. Ces difficultés peuvent en partie être surmontées par la promotion du partenariat public-privé dans l'agriculture sous la forme du co-entrepreneuriat agricole (CF § 4.3 ci-dessous). L'objectif visé est d'assurer sur le moyen et le long termes la disponibilité et la stabilité de l'offre concernant les produits alimentaires essentiels, ainsi que l'atteinte et le maintien d'un niveau raisonnable d'autosuffisance alimentaire (80% environ), dans le respect d'une bonne gestion des ressources naturelles.

#### ***4.1 Principe de mise en place d'un partenariat sous-régional***

64. La mise en place d'un partenariat sous-régional pour la promotion du partenariat public-privé dans l'agriculture peut s'inspirer de la Stratégie de Création et de Rétention de Richesse (SCRR). Cette stratégie vise à renforcer la capacité d'accumulation de richesse au niveau national et régional, dans le cadre d'une vision partagée de l'Afrique comme « Union des Nations » (Abdoulaye Niang, 2007). Son principe directeur d'intervention repose sur l'utilisation au mieux des opportunités d'investissement en vue d'une meilleure exploitation des ressources et marchés de la sous-région. Ce modèle de développement ambitionne de mettre en place un schéma novateur qui garantisse à terme une meilleure participation des Etats, des populations et du continent africain à la globalisation des économies.

65. Il s'agit en particulier d'instituer un partenariat stratégique avec des investisseurs étrangers pour accroître la prise de participation et l'engagement de promoteurs africains dans les activités de valeur ajoutée, découlant de l'exploitation des ressources naturelles - minières et agricoles - ainsi que des marchés du continent africain.

66. Selon cette Stratégie, les règles qui gouvernent la répartition du capital globalisé d'une co-entreprise sont définies dans le tableau 8 ci-dessous.

***Tableau N°8 : Règles de formation du capital globalisé d'une co-entreprise***

| Désignation  | Parts du capital globalisé d'une co-entreprise (%) |                                    |                                |                     |
|--|--|------------------------------------|--------------------------------|---------------------|
|  | Ressources minières                                | Marché de produits de consommation | Marché de produits industriels | Grande distribution |
| Entreprise transafricaine                            | 40+  | 60+                                | 60+                            | 60+                 |
| Entreprise multinationale/<br>partenaire stratégique | 30-  | 30-                                | 30-                            | 30-                 |
| Pool d'entreprises multinationales                   | 30-  | 10+                                | 10+                            | 10+                 |
| Co-entreprise  | 100  | 100                                | 100                            | 100                 |

Source : Données de Abdoulaye Niang, 2007.

67. Ce tableau donne des objectifs chiffrés (en pourcentages de part du capital) qui devront orienter les négociations entre partenaires lors de la constitution d'une co-entreprise ; les signes + et - indiquant dans quel sens les variations seraient souhaitables.

#### ***4.2 Quelques domaines d'application du partenariat sous-régional pour la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest***

68. En vue de contribuer efficacement à une sécurité alimentaire durable en Afrique de l'Ouest telle qu'envisagée dans la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP), toute stratégie devrait viser l'intensification de l'investissement dans la production en vue de l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des denrées alimentaires de base d'une part, et d'accroître la compétitivité des filières agro-alimentaires dans le contexte actuel de libéralisation des échanges commerciaux d'autre part.

69. L'accessibilité des populations à une alimentation de base suffisante et de qualité appelle en effet non seulement à l'accroissement de la production et de la productivité agricoles, mais aussi à celui de la performance dans la transformation et la conservation des produits alimentaires. A ce jour, l'activité de transformation, emballage, conservation des produits reste relativement marginale dans la sous-région. On peut néanmoins relever que la transformation des produits agricoles a commencé à se développer à la faveur de l'urbanisation qui progresse rapidement, mais demeure en deçà de la demande. De plus, il importe de noter que les problèmes de qualité et d'hygiène compromettent ce maillon que d'aucuns qualifient encore d'artisanal.

70. En vue d'intensifier la production et la transformation des produits alimentaires dans l'optique d'une sécurité alimentaire durable, l'on pourrait s'inspirer de la SCRR pour la création des co-entreprises dans le cadre des cinq programmes d'intervention ci-après:

- ✓ **Programme d'approvisionnement en intrants et équipements agricoles:** pour développer les capacités nationales et sous régionales de production d'intrants agropastoraux et zootechniques et d'équipements agricoles, dans l'optique d'une amélioration de la production et de la productivité agricoles ; concernant les intrants agricoles, il s'agira entre autres de valoriser les importantes réserves inexploitées en phosphate dont regorge la sous région, notamment au Togo et au Niger;
- ✓ **Programme intégré de valorisation des terres irrigables:** partant du principe que l'irrigation à grande échelle n'est pas à la portée du paysan ordinaire, ce programme vise à confier à des co-entreprises la valorisation des ressources en eau et en terres non exploitées à ce jour ; la priorité sera accordée à la production à grande échelle des produits de consommation de base dont la sous région est importatrice nette. C'est le cas des céréales d'une manière générale et en particulier du riz, du blé et éventuellement du maïs et du sorgho ; les bassins propices à une telle entreprise sont la côte atlantique de la Guinée Bissau au Libéria, le bassin du fleuve Niger et des autres cours et plans d'eau (CF annexes 2 et 3) ; un accent sera également mis sur les cultures fourragères afin de résoudre les problèmes de déficits chroniques qui handicapent les productions pastorales ;

- v **Programme de financement du monde rural et de recherche-développement:** renforcement du crédit agricole, promotion de la micro finance et réactivation de la recherche-développement, en vue d'améliorer et/ou transformer les systèmes de production et assurer les activités en amont et en aval de la production (semences améliorées, divers intrants, équipements, techniques de transformation et conservation, etc); ce programme qui mettra également à contribution les institutions financières sous régionales et nationales viendra en appui aux autres programmes pour mettre à la disposition des co-entreprises qui naîtront les moyens financiers nécessaires à la réalisation des objectifs prédéfinis ; ce programme comportera un volet « incubateurs » pour la promotion de jeunes agriculteurs et la vulgarisation des résultats des recherches ;
  
- v **Programme de transformation, de conservation et de stockage des produits agricoles :** ce programme vise à créer de la valeur ajoutée par la transformation des produits locaux de consommation courante, tout en adaptant l'offre alimentaire aux modes de consommation et en respectant les normes sanitaires requises ; ce programme concernera toutes les productions végétales et animales (blé, riz, sorgho, mil, lait, viandes, etc.) ;
  
- v **Programme de gestion et de diversification des filières d'exportation :** en vue d'améliorer la qualité et les normes des produits alimentaires d'exportation, accroître leur compétitivité dans les échanges internationaux, mais surtout d'impliquer les investisseurs nationaux et sous-régionaux dans les filières d'exportation ; ce programme encouragera aussi le développement du commerce intra-régional en contribuant à la diffusion de l'information agricole et à la mise en place d'un stock régional de sécurité alimentaire.

71. Tout en continuant de soutenir les petits producteurs paysans en leurs fournissant les appuis nécessaires (intrants, formations, crédits...) et en encourageant leurs organisations, il est temps pour l'Afrique de l'ouest de promouvoir plus activement l'agrobusiness, aussi bien dans la production que dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles, pour combler l'important déficit en produits vivriers auquel elle fait face depuis des années et qui fait d'elle un gros importateur net de produits alimentaires. Il convient de rappeler à ce propos que l'agrobusiness constitue un des piliers du développement agricole énoncé tant dans le Programme Détaillé pour le Développement de l'agriculture Africaine (PDDAA) du NEPAD-UA, que dans la Politique Agricole de la CEDEAO (ECWAP) ou dans celle de l'UEMOA (PAU). Le co-entreprenariat agricole, a le potentiel de servir de base au développement d'un agrobusiness florissant.

### ***4.3 Le Co-entreprenariat agricole, une forme de Partenariat Public-Privé***

72. Le Co-entreprenariat est une forme de Partenariat Public-Privé (PPP) adaptée aux conditions africaines, sous l'inspiration de la SCRR. Le principe du PPP consiste à associer l'autorité publique et un agent privé pour concevoir, financer, construire, gérer ou préserver un projet d'intérêt public; il répond à un besoin d'apport de financement privé sous sollicitation du secteur public et; il permet à l'Etat de mener à bien un programme ambitieux d'investissements sans alourdir la dette nationale. De plus, les PPP peuvent être adaptés aux conditions financières spécifiques de chaque projet et à la situation politique et aux priorités socio-économiques de chaque pays. Toutefois, la mise en œuvre des PPP requiert une solide organisation au niveau de l'Etat, pour gérer le processus de bout en bout.

73. A la différence du Partenariat Public-Privé classique, le Co-entreprenariat cherche à tirer le meilleur parti de la régionalisation et de la globalisation en associant à l'Etat (dépositaire des richesses naturelles à exploiter), trois partenaires:

- ✓ Un partenaire stratégique disposant du paquet technologique, du financement et du savoir faire nécessaires pour faire fonctionner la co-entreprise;
- ✓ Un groupe d'investisseurs nationaux et régionaux désireux d'investir dans la co-entreprise, incluant les collectivités et paysans occupant les terres à exploiter;
- ✓ Un pool d'autres éventuels investisseurs non africains désirant prendre des participations dans la co-entreprise.

74. L'Etat et ces trois partenaires créent une co-entreprise dont ils sont les associés, pour exploiter une superficie de terres concédées par l'Etat, suivant la loi régissant le PPP dans le domaine agricole, et selon les termes de référence prédéfinies: c'est cette association d'intérêts mutuellement bénéfiques qui sous-tend la notion co-entreprenariat agricole.

### ***4.3.1 Processus de mise en œuvre du Co-entreprenariat agricole***

#### *4.3.1.1 Dispositions initiales*

75. Le processus de mise en œuvre du co-entreprenariat commence par un préalable majeur: la volonté politique et la détermination collective tant au niveau des institutions d'intégration régionale que des dirigeants des Etats membres, ainsi que de toutes les forces vives de chaque Etat (partis politiques, secteur privé, autorités traditionnelles, société civile, média, etc.), de faire du co-entreprenariat un des outils du développement. C'est ainsi qu'en concrétisation de sa volonté politique, chaque Etat doit prendre à son niveau en cohérence avec les politiques communes adoptées aux niveaux sous-régional et régional, les dispositions d'ordre politiques, juridiques et institutionnelles nécessaires, notamment:

- ✓ Une loi instituant le co-entreprenariat et régissant tous les aspects utiles à son éclosion (juridiques, fiscaux et financiers...);
- ✓ Adaptation du code foncier aux besoins des co-entreprenariats;
- ✓ Implication holistique des divers départements ministériels concernés (agriculture, environnement, eaux et forêts, Finances, ...), ainsi que des collectivités territoriales et populations de la zone du projet;
- ✓ Amélioration de la gouvernance et de l'environnement des affaires;
- ✓ Mise en place d'un organe de gestion des co-entreprenariats.

#### *4.3.1.2 L'Organe de Gestion du Co-entreprenariat agricole*

76. L'organe de Gestion des co-entreprenariats est la pièce maîtresse du système. Tous les pays qui ont réussi à mettre en place un système de PPP dynamique ont eu recours à un tel organe. Au Royaume Uni les Private Finance Initiatives (PFI), forme initiale du PPP créé en 1992, sont gérées par le Partnerships UK, le Public Private Partnerships Programme (4Ps) et d'autres organes territoriaux. Aux Etats-Unis et au Canada, les Public-Private Partnerships sont gérés respectivement par le National Council for Public-Private Partnerships, et le Canadian Council for Public-Private Partnerships. En France les contrats de partenariat (CDP) sont gérés par la Mission d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat Public-Privé (MAPPP). A l'instar de ces pays développés, les Etats ouest africains qui envisagent de promouvoir le co-entreprenariat (forme de PPP adapté au développement) devront

s'astreindre à la logique de confier sa gestion à un organe spécialisé maîtrisant les principes et pratiques des PPP.

77. Une fois mis en place, il revient à l'Organe de Gestion du co-entrepreneariat agricole: (i) d'identifier et cartographier les zones et types de cultures à mettre en exploitation sous co-entrepreneariat agricole; (ii) de mener les études de faisabilité et sélectionner les projets rentables; (iii) d'élaborer les dossiers de consultation des partenaires; (iv) de mettre en place et réaliser un plan de publicité sur les projets d'affaires disponibles; (v) de lancer des consultations ouvertes en direction des potentiels partenaires stratégiques, et sélectionner les mieux offrants; (vi) d'organiser les arrangements d'affaires pour constituer les deux autres groupes de partenaires associés à l'Etat; (vii) d'assister le groupe d'investisseurs privés nationaux et régionaux dans la recherche du financement de sa part dans le capital de la co-entreprise et; de contribuer à faciliter la gestion de la collecte et de la commercialisation des produits des co-entreprises créées.

#### *4.3.1.3 Origines envisageables des financements*

78. En ce qui concerne le financement des parts de l'Etat et des nationaux dans les co-entreprises agricoles, la SCRR a prévu quelques pistes. La part de l'Etat dans le capital de la co-entreprise peut être réglée en partie par les redevances issues du bail des terres concédées à la co-entreprise, complétée en cas de besoin par un emprunt auprès des bailleurs internationaux cautionné par le partenaire stratégique. Les paysans résidents sur les terres concédées pourront devenir partenaires (petits porteurs) dans la co-entreprise, en finançant leur part dans le capital par une fraction de la rétribution estimée à l'hectare des terres (non mises en valeur) allouées à la co-entreprise. Les autres partenaires privés nationaux, régionaux ou internationaux devront concrétiser leur adhésion en apportant leur part.

#### *4.3.2 Aide à la décision pour le lancement d'une Co-entreprise agricole*

79. Il est plus pratique d'illustrer le mécanisme complexe de création d'une co-entreprise agricole par un exemple. Supposons qu'un Etat E disposant des terres irrigables et non mises en œuvre le long du fleuve Niger, décide d'allouer une superficie de 10 000 hectares au prix concessionnaire de 2 millions de francs CFA /hectare, à une co-entreprise agricole à créer suivant les principes et les règles de la SCRR. Supposons en outre que pour démarrer, la co-entreprise aura besoin d'un fonds (Apport en numéraire) évalué à 5 milliards de francs CFA.

80. Les négociations pour la constitution de la co-entreprise seront menées aux 3 niveaux suivants:

- Au niveau national, les partenaires dans la co-entreprise seront : (i) l'Etat E, (ii) les collectivités territoriales (mairies, préfecture,...) et les populations de la région qui reçoit le projet ainsi que les privés nationaux et, (iii) les autres régions du pays ; ces trois « partenaires nationaux » indispensables dans la stabilité sociale de la co-entreprise pourront recevoir respectivement 60%, 30% et 10% des revenus tirés de la concession des terres et constitueront le Groupe National;
- Au niveau régional, les partenaires dans la co-entreprise seront : (i) le Groupe National ci-dessus, (ii) les partenaires issus des pays riverains du fleuve Niger, et (iii) les autres partenaires africains ; ces trois « partenaires régionaux » de la co-entreprise recevront respectivement 40%, 30% et 30% de la fraction africaine du capital social de la co-entreprise et constitueront le Groupe Africain ;

- Au niveau global (car la SCRR vise une nouvelle forme de globalisation mais mutuellement bénéfique des économies), les partenaires dans la co-entreprise seront : (i) le Groupe Africain ci-dessus, (ii) le partenaire Stratégique choisi à l'issue de la consultation ouverte au niveau mondial, et (iii) un pool d'autres éventuels investisseurs non africains désirant prendre des participations dans la co-entreprise; ces trois « partenaires globaux » de la co-entreprise recevront respectivement 60%, 30% et 10% du capital social de la co-entreprise et constitueront le associés statutaires de la co-entreprise.

81. Le calcul de la composition du capital social de la co-entreprise par l'outil d'aide à la décision (CF Annexe 1) aboutit au tableau 9 ci-dessous, lequel indique les parts et pourcentages de tous les partenaires. L'on peut remarque que d'après cette répartition, la part d'un paysan disposant de 3 ha des terres concédées à la co-entreprise sera de 675 000 FCFA, part sur laquelle la co-entreprise lui payera tous les ans les dividendes correspondantes. Il es important de noter que les groupes d'investisseurs africains disposent de 62% du capital social de la co-entreprise de cet exemple.

**Tableau N°9 : Exemple de capital globalisé d'une co-entreprise**

(Million de FCFA)

| Partenaires   | % au Capital   | Part Totale   | Type de paiement   | Cash pour co-entreprise | Cash pour l'Etat E |
|---|----------------|---------------|--------------------|-------------------------|--------------------|
| <b>Collectivités territoriales (mairies, préfecture,...) de la région du projet</b> | 11,16%         | 2 790         | revenus des terres |                         |                    |
| <b>ETAT E</b>   | 22,32%         | 5 580         | //                 | 5000                    | -5000              |
| <b>Autres régions du pays</b>   | 3,72%          | 930           | //                 |                         |                    |
| <b>Partenaires nationaux ou issus des pays riverains du fleuve Niger</b>            | 17,36%         | 4 340         | Cash               |                         | 4 340              |
| <b>Autres partenaires africains</b>   | 7,44%          | 1 860         | Cash               |                         | 1 860              |
| <b>Partenaire Stratégique choisi au niveau mondial</b>                              | 30,00%         | 7 500         | Cash               |                         | 7 500              |
| <b>Pool d'autres éventuels investisseurs</b>  | 8,00%          | 2 000         | Cash               |                         | 2 000              |
| <b>Capital de la co-entreprise</b>  | <b>100,00%</b> | <b>25 000</b> | -                  | <b>5 000</b>            | <b>10 700</b>      |

Source : calculs de l'auteur

### *4.3.3 Avantages et inconvénients du Co-entreprenariat agricole*

#### *4.3.3.1 Avantages*

82. Les avantages du co-entreprenariat agricole sont nombreux, entre autres:

- ✓ Augmentation de la production agricole, en particulier vivrière pour juguler la crise alimentaire;
- ✓ mise en valeur des terres agricoles restées inexploitées depuis des décennies;
- ✓ Réduction de la facture d'importations des produits vivriers;
- ✓ Introduction de nouvelles technologies culturales;
- ✓ Amélioration de la balance commerciale de l'Etat;
- ✓ Création des emplois ruraux et urbains;
- ✓ lutte contre l'exode rural;
- ✓ Création de la valeur ajoutée et amélioration du PIB;
- ✓ Insertion de la sous-région dans la mondialisation, ...etc.

#### 4.3.3.2 Quelques inconvénients et menaces

83. Les inconvénients et menaces auxquels le co-entreprenariat agricole pourrait faire face sont pour l'essentiel:

- ✓ Processus de mise en œuvre complexe, nécessitant beaucoup de dynamisme de la part de l'organe de gestion des co-entreprenariats;
- ✓ Manque d'adhésion des populations locales des zones concernées;
- ✓ Manque de partenaire stratégique, surtout à cause du mauvais environnement des affaires dans les pays de la sous-région (CF Doing Business 2009 de la Banque Mondiale) ;
- ✓ Manque d'adhésion et/ou de financement des partenaires nationaux et/ou régionaux.

84. Toutefois, ces inconvénients/menaces ne devraient pas constituer des blocages au développement du co-entreprenariat agricole, car l'un des rôles de l'Organe de Gestion c'est aussi de trouver les voies et moyens de les surmonter. Somme toute, le co-entreprenariat agricole peut être une solution de choix pour doper l'agriculture en général et la production vivrière en particulier, et régler durablement le problème de crise alimentaire en Afrique de l'Ouest par augmentation de l'offre domestique; mais pour y parvenir il faut une bonne dose de volonté politique et de détermination collective, tant au niveau des Etats que des institutions d'intégration régionale.

85. Dans tous les cas, si des dispositions ne sont pas prises en amont pour une gestion rationnelle des ressources en terres et en eau, le risque de dérives est grand dans le contexte de ruées vers les terres africaines comme l'indique l'encadré N°3 ci-dessous.

#### **Encadré N°3 : Les dangers de la ruée sur les meilleures terres d'Afrique**

Les investisseurs internationaux jettent leur dévolu sur les terres agricoles – les meilleures et les mieux irriguées. Elles constituent pourtant le moyen de subsistance des populations locales. Mais les gouvernements font peu de cas de celles-ci. Ce phénomène vient, pour la première fois, d'être analysé en détail dans huit pays africains, par des experts de l'Institut international de l'environnement et du développement (IIED), en collaboration avec deux institutions de l'ONU, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'agence pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Intitulé "Accaparement des terres ou opportunité de développement ?", leur rapport, publié lundi 25 mai, appelle à la consultation des populations rurales menacées et à une meilleure prise en compte de leurs intérêts dans les transactions. Il souligne un manque de transparence constant dans les processus de décision et les circuits d'investissement. De quoi alimenter les craintes de corruption ou de transactions contraires à l'intérêt

... Faut-il pour autant condamner ces acquisitions – ou plutôt ces concessions, car il s'agit rarement de ventes ? IIED, FIDA et FAO ne sont pas si catégoriques. "Le phénomène existe et il est massif. Il faut faire en sorte que ses effets soient positifs et ses dégâts minimales", estime Paul Mathieu, expert foncier à la FAO. "Tout dépend des termes de la négociation et de l'implication des acteurs, qui ne doivent pas inclure seulement les investisseurs et les Etats", estime l'un des auteurs, Lorenzo Cotula (IIED).

Source : Le Monde, 25.05.09

## V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

86. Le secteur agricole avec un potentiel largement sous-exploité, constitue une composante déterminante pour l'avenir des économies des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Déjà actuellement moteur des économies de la sous région, ce secteur regorge d'énormes potentialités: une grande diversité des écosystèmes qui constitue une source potentielle d'une diversification de la production; près de 236 millions d'hectares de surfaces cultivables dont environ 10 millions d'hectares irrigables, mais dont seulement 23% (55 millions ha) sont cultivés; d'importantes ressources en eaux aptes à supporter des aménagements de grandes superficies à des fins d'irrigation ; une grande étendue de zones pastorales estimée à 120 millions d'hectares favorables à un élevage de type bovins, ovins caprins, camelin, porcins, etc. (cf. tableau n°1); un important marché sous régional qui regroupe près d'un quart de milliard de consommateurs ; une diversité d'acteurs constitués d'organisations paysannes, d'opérateurs économiques, d'organisations de femmes et de jeunes entrepreneurs de mieux en mieux organisés au niveau sous régional et; une population active agricole représentant près de 65 %.

87. Cependant, l'agriculture ouest africaine demeure peu productive et peu diversifiée, l'insécurité alimentaire touche 17% de la population, les produits alimentaires importés représentent 19% de l'ensemble des importations, et certaines céréales telles que le riz qui constituent la base de l'alimentation dans bon nombre de pays en représentent plus de 50%. La CEDEAO est aussi marquée par une très forte hétérogénéité des situations nationales qui constitue à la fois un atout et une contrainte pour la promotion d'une agriculture sous-régionale performante. L'atout réside dans l'avantage qu'on pourrait tirer de la complémentarité des écosystèmes ou des zones agro-écologiques en terme de production agricole, notamment celle des vivres et; la contrainte porte sur les facteurs naturels et humains.

88. Toutefois et malgré les progrès constatés ces cinq dernières années, les politiques agricoles régionales, sous-régionales et nationales mises en place n'arrivent pas encore à porter les fruits espérés. De toute évidence, quelque chose ne tourne pas quelque part ; il y a des maillons manquants pour faire tourner le système. L'un d'eux semble être l'insuffisance d'intégration et de complémentarité sous-régionale: dans le but de créer un véritable marché commun agricole pour solidariser les pays face à l'insécurité alimentaire persistante, les Etats membres devraient revoir leurs politiques agricoles nationales en les conformant aux objectifs des programmes communautaires, de sorte à faire jouer les complémentarités des bassins de production et des besoins de consommation à l'échelle de la sous-région et, en fondant les spécialisations sur leurs avantages comparatifs.

89. En considération de cette situation et des analyses faites tout au long du présent rapport, il est permis de penser que, tout en continuant de soutenir les producteurs paysans en leurs fournissant les appuis nécessaires (intrants, formations, crédits...) et en encourageant leurs organisations, l'Afrique de l'ouest devrait promouvoir plus activement l'agrobusiness qui constitue un des piliers du développement agricole énoncé tant dans le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du NEPAD, que dans la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) ou dans celle de l'UEMOA (PAU). Face à la crise économique qui perdure et à la récession quasi généralisée dans les pays développés pourvoyeurs d'aide, l'Afrique de l'Ouest dont les ¾ des pays membres sont classés parmi les PMA, a plus que jamais besoin d'assurer sa propre sécurité alimentaire de façon endogène pour ne plus dépendre des aides qui vont certainement se rétrécir progressivement..

90. Compte tenu du potentiel agropastoral disponible, et du fait que les politiques nationales pratiquées jusqu'à présent n'ont pas permis de combler l'important déficit en produits vivriers auquel la sous-région fait face depuis des années et qui fait d'elle un gros importateur net de céréales et autres denrées, il est souhaitable de rechercher des solutions plus innovantes. L'histoire a prouvé que c'est à travers de graves crises que les meilleures innovations émergent. Le continent africain et en particulier l'Afrique de l'Ouest peuvent émerger de la crise multiforme (alimentaire, financière, et économique) en cours en devenant une puissance agricole, tout simplement en adoptant une nouvelle stratégie de valorisation des vastes terres disponibles qui manquent ailleurs et qui font la convoitise des autres.

91. Dans cette logique, le co-entreprenariat agricole peut être cette nouvelle stratégie qui a le potentiel de faciliter le développement de l'agrobusiness pour créer de nouvelles richesses et des emplois nouveaux, contribuer à résoudre le problème de l'insécurité alimentaire par l'intensification de la production vivrière, rééquilibrer la balance commerciale des pays membres par la réduction des importations de vivres et, redonner à l'Afrique une place plus enviable sur l'échiquier mondial. C'est aussi lorsque la production alimentaire sera suffisamment renforcée qu'il sera possible de mettre en place un stock sous-régional de sécurité constitué de produits locaux pour contribuer à la stabilisation des prix et, créer une bourse régionale des matières agricoles pour une meilleure intégration de ce secteur.

92. Le développement du co-entreprenariat agricole semble constituer une opportunité de choix à saisir par la CEDEAO et ses Etats membres, voire par tous les pays africains, dans leur ambition légitime d'assurer une sécurité alimentaire durable et une qualité de vie décente pour leurs populations et, sortir définitivement de la pauvreté. C'est la recommandation majeure qui est proposée dans la présente étude.

## REFERENCES

---

Xinhua, 03 mai 2008. Ban Ki-moon : la crise alimentaire peut être réglée.  
<http://www.french.xinhuanet.com/french/>

CEDEAO, 2004. « Cadre de politique agricole pour l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) ». Document de référence, juillet 2004, 168 pages ;

AFP, 12/10/2009. Impossible de vaincre la faim sans hausse de la productivité agricole.

FAO, 1996. Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale. 13 novembre 1996, Rome, Italie.

Nations Unies, 2004. Doc. A/59/385 ; E/CN.4/2001/53, par. 14 - Le droit à l'alimentation, Note du Secrétaire Général.

Blein Roger et all., 2008. « les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ». IRAM. 116 pages.

CEDEAO, 2009. Investissement dans l'Agriculture: les potentialités dans l'espace CEDEAO. Communication de la Commission de la CEDEAO au Deuxième Forum des Affaires, Ouagadougou, Burkina Faso, 12-14 février 2009.

FAO, 2001. Diverses statistiques de la FAO 2001 : FAOSTAT ». FAO, Rome.

CILSS, 2008. Bulletin Mensuel N° M01/08, Janvier - Février - Mars 2008. Une production agricole mal répartie dans un contexte de flambée généralisée des prix mondiaux et d'entraves à la libre circulation des denrées alimentaires dans la région.

SAED/JICA, 2008. Bulletin d'information sur le riz N°5 du 09-15 septembre 2008.

CEA. 2000. La sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles. Note directive CEA, 15-17 novembre 2000.

CSAO/OCED, 2007. Faire face aux défis de la sécurité alimentaire au sahel et en Afrique de l'Ouest : l'action du CSAO et de ses partenaires. Berlin.

OECD-FAO, 2007. Agricultural Outlook . Rome, 88 p.

Abdoulaye Niang, 2007. Harnessing Regional Resources to meet Africa's Development Priorities. Work in progress.

Le Monde, 25.05.09. Les dangers de la ruée sur les meilleures terres d'Afrique

CEDEAO-CSAO/OCDE, 2007. Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'ouest : le monde rural et les mutations agricoles.

CEA, 2008. Africa's Foolproof Wealth Retention Strategy. Niamey.

Banque Mondiale, 2009. Doing Business 2009.

Ndiogou Fall, 2006. ROPPA. Note sur le rôle des organisations de producteurs dans les défis posés aux agriculteurs familiales des pays ACP.

CSAO, 2007. La souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest : des principes à la réalité.

ROPPA, 2006. Note sur le rôle des organisations de producteurs dans les défis posés aux agriculteurs familiales des pays ACP.

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (VSF-CISAA), 2001. La sécurité alimentaire pour des politiques de développement équitables et durables. VSF-CISAA, Lyon novembre.

Jean Senahoun, 2008. « Marchés, prix, situation alimentaire et perspectives au Bénin, au Niger, et au Nigeria ». CILSS/FAO/FEWSNet/SIMA/PAM.

Projet de Renforcement de l'Interface entre les Etats et les Chambres d'agriculture en Afrique de l'Ouest

PRIECA/AO, 2005. Etat de l'agriculture en Afrique de l'ouest (année de référence 2005). Presses Universitaire, Dakar.

Benoit Faivre Dupaigne et all, 2008. Améliorer le fonctionnement des marchés agricoles en Afrique de l'Ouest . IRAM.

Mulumba J.B. Kamuanga, Jacques Somda, Yacouba Sanon, Hamade Kagoné, 2008. Elevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest : potentialités et défis. CSAO/OCDE, Paris.

FAO, 2000. Insécurité et vulnérabilité alimentaire en Afrique et activités de suivi du sommet Mondial de l'alimentation au niveau régional et sous régional. Yaoundé, Cameroun, 21-25 février 2000 ;

Jacques Giri, 1988. L'Afrique en panne. Edition Karthala.

Pierre Kipré, 2006. Intégration régionale et développement rural en Afrique de l'Ouest. Edition SIDES IMA.

CSAO /OCDE, 1998. « Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020. West Africa Long-term perspective study (WALTPS) ». Paris, Club du Sahel/OCDE;

FAO, 2004. Conflicts, Rural development and food security in west Africa". ESA working No. 04-02, January 2004, 21 p ;

CEDEAO-CSAO/OCDE, 2007. Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest: les dynamiques démographiques".

FAO, 2008. L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde : prix élevés des denrées alimentaires et sécurité alimentaire – menaces et perspectives ». Rome, 2008, 60 pages ;

IFPRI, 2000. « Les femmes ou la clef de la sécurité alimentaire ». Washington, D.C, octobre 2000 ;

FAO, 2006. « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : l'aide alimentaire pour la sécurité alimentaire ». Rome, 207 pages ;

FAO, 2008. « Crops prospects and food situation ». Rome, october 2008, 36 p ;

IFPRI, 2007. « Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique ». Washington, D.C, janvier 2007, 20 pages ;

IFPRI, 2006. Réforme des marchés agricoles en Afrique Sub-Saharienne. Washington, D.C, 2006.

Niama Nango Dembélé, 2001. Sécurité alimentaire en Afrique Sub-saharienne: Quelle Stratégie de Réalisation?. Projet D'Appui au Système D'Information Décentralisé du Marché Agricole(PASIDM), Chambre d'Agriculture du Mali. Bamako, Février 2001

AATF, 2007. Towards a Prosperous and Food Secure Africa-Progress and Promise. The African Agricultural Technology Foundation. <http://www.aatf-africa.org>.

---

## ANNEXES

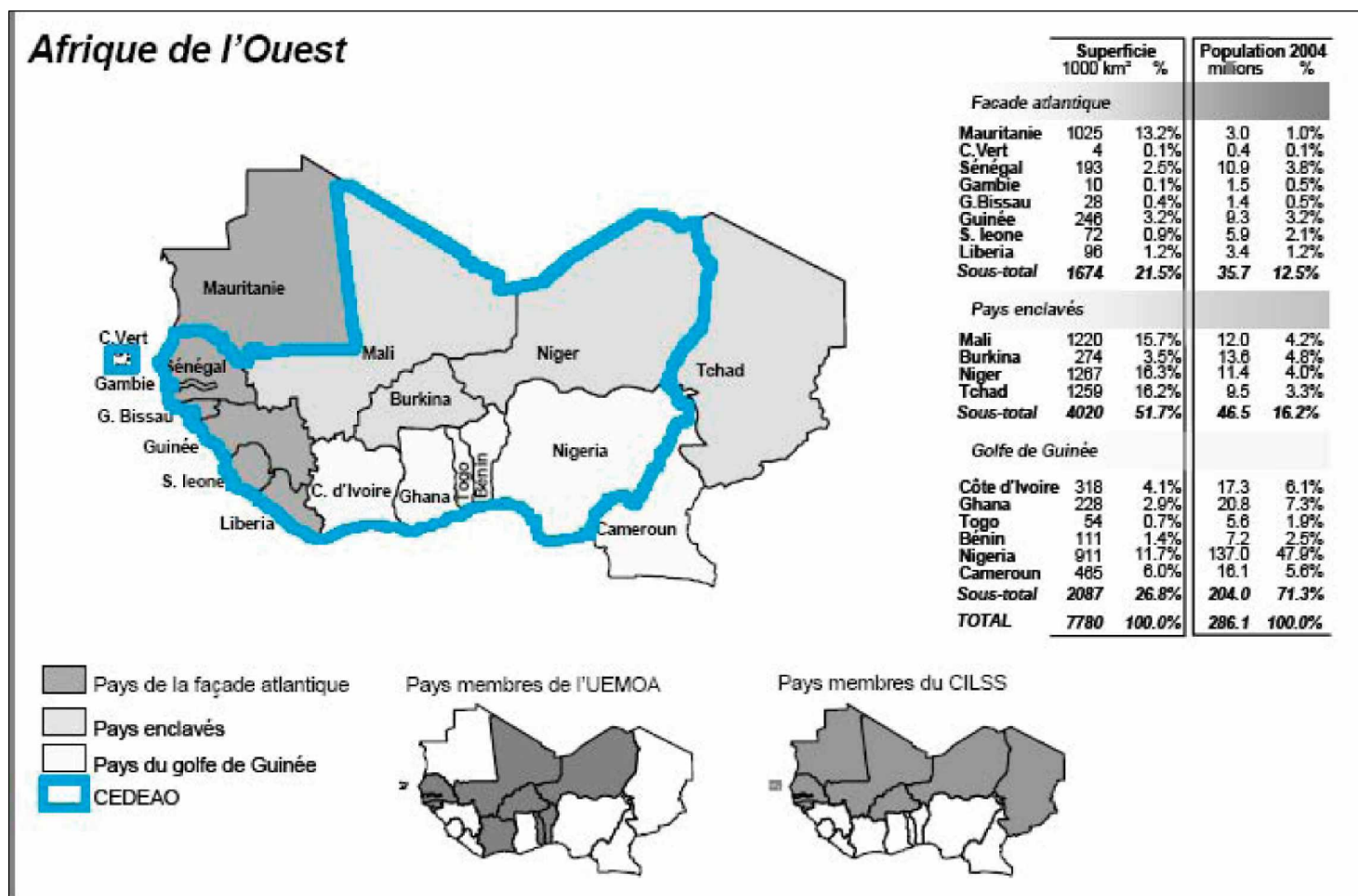
---

## Annexe 1- Exemple de formation du capital d'une co-entreprise agricole

| Tableau 1 - Données initiales   |                 |                   |                    |                             |                    |                        |
|---|-----------------|-------------------|--------------------|-----------------------------|--------------------|------------------------|
|   | Superficie (ha) | Prix/ha (million) | Total (million)    | CAPITAL DE LA CO-ENTREPRISE |                    |                        |
| Terres  | 10 000          | 2                 | 20 000             | 25 000                      |                    |                        |
| Apport en numéraire   |                 | 0,5               | 5 000              |                             |                    |                        |
| <b>Capital of the co-entreprise</b>   |                 |                   | <b>25 000</b>      |                             |                    |                        |
| Tableau 2 - Règles pour les négociations d'affaires                                   |                 |                   |                    |                             |                    |                        |
| Niveau de négociation   | Pourcentages    |                   |                    | Total=100%                  | Parts              | Groupes de Partenaires |
| Niveau National   | 60%             | 30%               | 10%                | 100%                        | 7 500              | Group National         |
| Niveau Regional   | 50%             | 30%               | 20%                | 100%                        | 15 000             | Group Regional         |
| Niveau Global   | 60%             | 30%               | 10%                | 100%                        | 25 000             | Co-entreprise          |
| Tableau 3 - Parts et pourcentages des partenaires dans le capital de la co-entreprise |                 |                   |                    |                             |                    |                        |
| Partenaires   | % au Capital    | Part Totale       | Type de paiement   | Cash pour co-entrep.        | Cash pour l'Etat E |                        |
| Collectivités territoriales (mairies, préfecture,...) de la région du projet          | 9,00%           | 2 250             | revenus des terres |                             |                    |                        |
| ETAT  | 18,00%          | 4 500             | //                 | 5000                        | -5000              |                        |
| Autres régions du pays  | 3,00%           | 750               | //                 |                             |                    |                        |
| Partenaires issus des pays riverains du fleuve Niger                                  | 18,00%          | 4 500             | Cash               |                             | 4 500              |                        |
| Autres partenaires africains  | 12,00%          | 3 000             | Cash               |                             | 3 000              |                        |
| Partenaire Stratégique choisi au niveau mondial                                       | 30,00%          | 7 500             | Cash               |                             | 7 500              |                        |
| Pool d'autres éventuels investisseurs   | 10,00%          | 2 500             | Cash               |                             | 2 500              |                        |
| <b>Capital de la co-entreprise</b>  | <b>100,00%</b>  | <b>25 000</b>     | -                  | <b>5 000</b>                | <b>12 500</b>      |                        |
| <b>Remarque:</b>  |                 |                   |                    |                             |                    |                        |
| Part d'un paysan disposant de 3 ha des terres concédées à la co-entreprise:           |                 |                   |                    | 0,675                       |                    |                        |

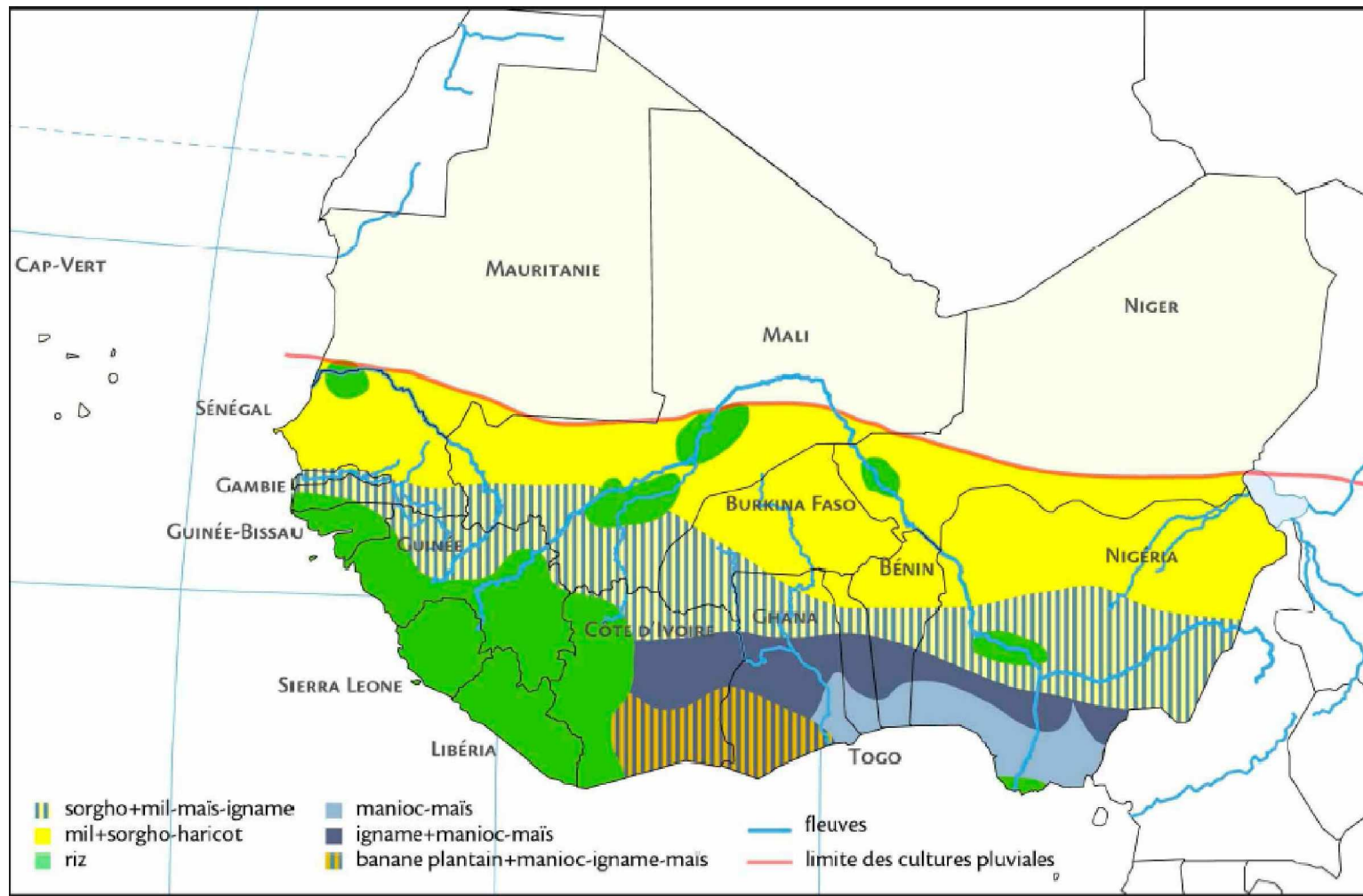
Source : outil de calcul automatisé sur Excel développé par l'auteur

## Annexe 2 - Afrique de l'Ouest



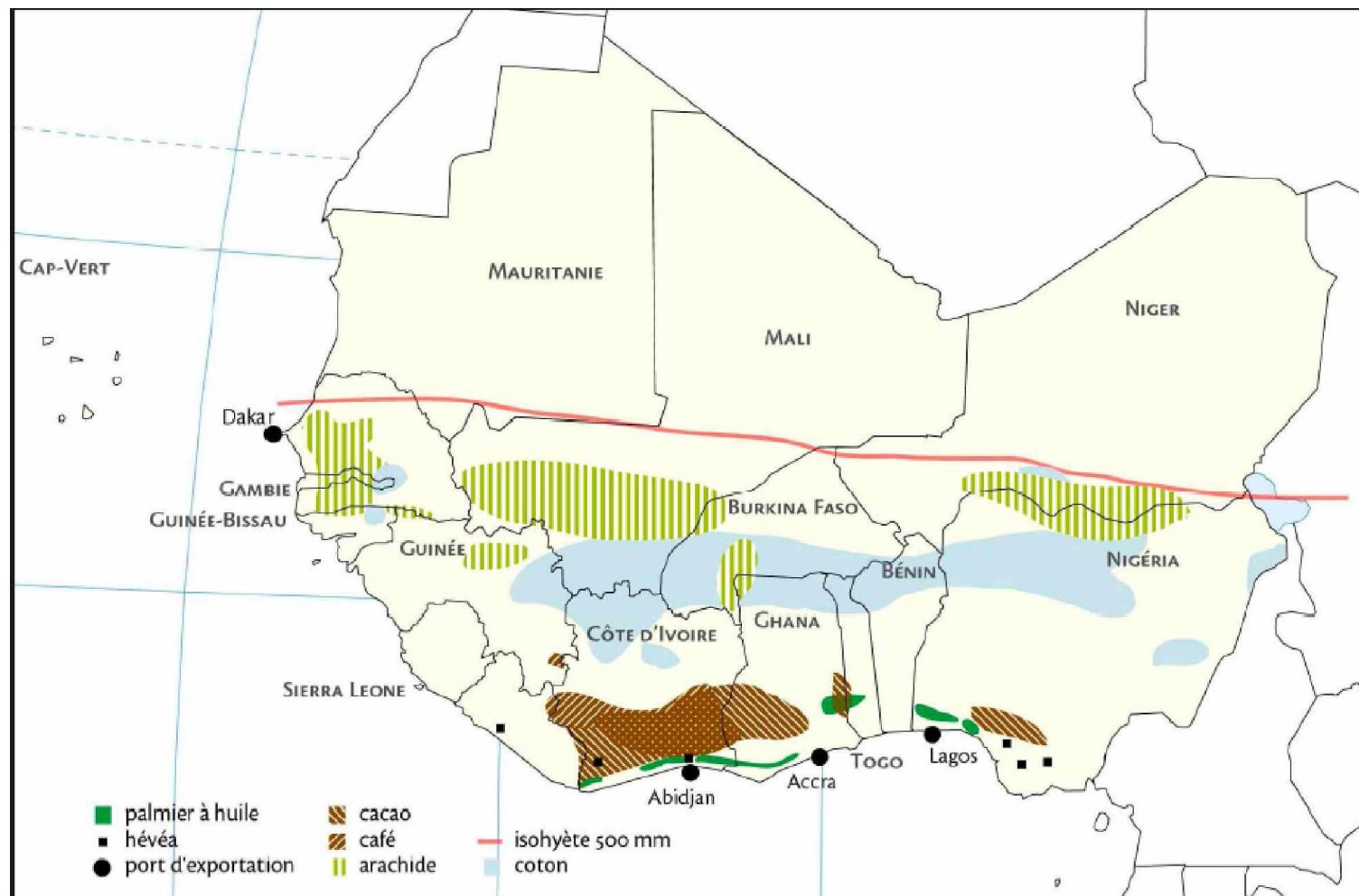
Source : CSAO, 2008

### Annexe 3 - Localisation des principaux bassins de production des cultures vivrières



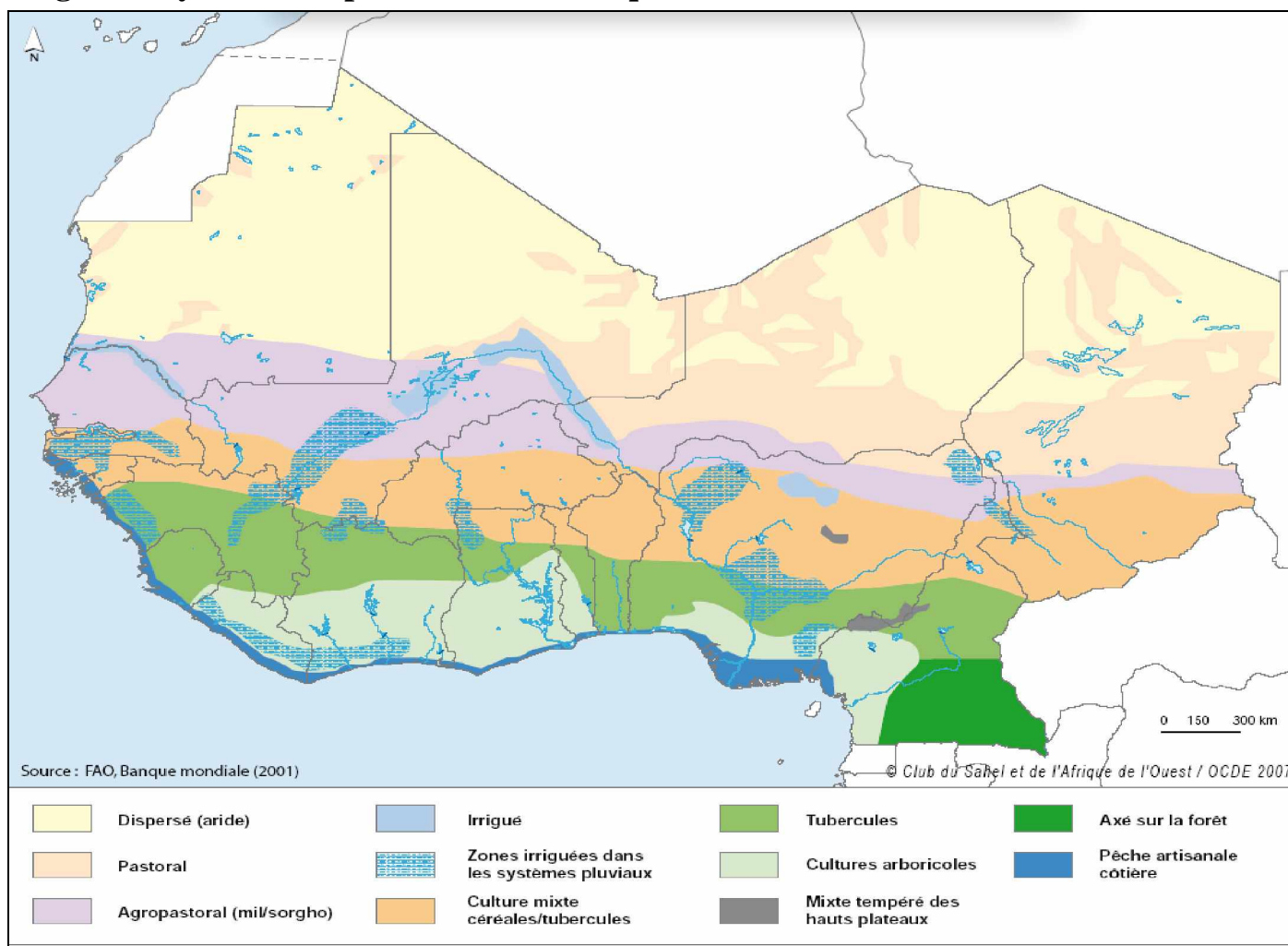
Source : FARM, 2008 ; CEDEAO, 2004

#### Annexe 4 - Localisation des principaux bassins de production des cultures de rente



Source : FARM, 2008

## Annexe 5 - Les grands systèmes de production en Afrique de l'Ouest



Source : FAO, Banque mondiale, 2001